

ANNONCÉ PAR POUTINE ET SA FILLE L'A TESTÉ

LA RUSSIE A LE PREMIER VACCIN ANTI-COVID-19

Page 2

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIÈRES DU PROGRAMME
LPP

**LES SOUSCRIP-
TEURS
INVITÉS À LES
FINALISER**

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4066 | Mercredi 12 août 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

BILAN QUOTIDIEN DU
CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**492 NOUVEAUX
CAS
CONFIRMÉS
ET 10 AUTRES
DÉCÈS**

Page 2

EN CAS DE RECRUESCENCE DES CAS DE CORONAVIRUS

BENBOUZID N'EXCLUT PAS UN RECONFINEMENT

Page 2



PROJET DE LOI SUR LA RÉTORSION CONTRE LES PORTEURS
D'ARMES BLANCHES ET L'IMPUNITÉ DES RÉSEAUX SOCIAUX

**ZEGHMATI,
"SABRE AU CLAIR" !**

Page 3



INCENDIES DE FORÊTS

**16.307 HECTARES
PARTIS EN FUMÉE**

Page 5

EN CAS DE RECRUESCENCE DES CAS DE CORONAVIRUS

Benbouzid n'exclue pas un reconfinement

Le ministre de la Santé a qualifié ce mardi de "véritable test", la réouverture graduelle des mosquées et des plages, à partir du samedi 15 août en Algérie, sans exclure un reconfinement en cas de recrudescence des cas de coronavirus.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le Pr Abderrahmane Benbouzid admet que les plages posent plus de problèmes en termes de risques que les mosquées qui, elles, sont mieux contrôlées. « Dans les mosquées, on peut contrôler. On est dans un espace fermé. Il y a des personnes bénévoles qui veillent au respect des mesures barrières. Il y a les caméras thermiques et le fidèle est tenu de ramener avec lui son propre tapis de prière, etc. Là, on peut discipliner. Dans les plages, ce sera difficile », a déclaré Pr Benbouzid qui était hier matin l'invité de la Chaîne II de la Radio nationale.

Selon lui, la décision d'autoriser l'accès aux plages, est venu soulager la population de la charge excessive d'un confinement qui dure depuis la mi-mars.

Pr Benbouzid n'exclut pas cependant de revenir au confinement si la situation épidémique ne s'améliore pas ou, pire, flambe. Cette mission reviendra aux walis qui, en fonction du degré de discipline qu'aura à démontrer la population, pren-



dront les décisions adéquates. « Il n'y a pas de mesures préétablies. Nous vivons une situation exceptionnelle et les mesures seront prises en fonction de la situation », insiste Pr Benbouzid.

"La situation est de tendance baissière"

Le ministre se montre rassurant et qualifie la situation épidémique de stable. « La situation épidémique se stabilise mais dans un plateau élevé. Nous avons espoir que les choses vont s'améliorer. Nous

avons même des indicateurs qui montrent que la situation est de tendance baissière », soutient Pr Benbouzid.

Mais le ministre se garde de crier victoire. « Je continue à répéter que personne ne connaît la nature de ce virus. Par conséquent, personne ne s'engage à avancer que la situation est maîtrisée. La situation peut flamber à tout moment, ce que nous ne souhaitons pas », prévient-il.

Cependant, Pr Benbouzid est convaincu que ce scénario a moins de risque de se produire puisque, assure-t-il, le dispositif

(anti-Covid) est bien installé, tout en se félicitant du regain de conscience chez les citoyens de plus en plus nombreux à porter le masque.

Moins de saturation dans les hôpitaux-

Au niveau des hôpitaux, la même assurance est affichée par le ministre. « Le dispositif au niveau des hôpitaux est nettement meilleur. Il n'y a plus de tension sur les lits. Ce sont autant d'indices qui démontrent que la situation commence à s'améliorer », se félicite-t-il.

« De 11 000 personnes hospitalisées, on est actuellement à 6 000. Au 10 août, on a recensé 19 000 lits d'hospitalisations pour un taux d'occupation qui n'est que de 36 % en moyenne nationale et 33 % pour la réanimation ».

Le problème de pénurie de l'oxygène après une forte demande sur ce produit a également pu être jugulé, selon le ministre, qui met en garde contre le relâchement.

« Le virus est là. Et il est là depuis 5-6 mois. Nous sommes obligés de cohabiter avec lui. Cela suppose par ailleurs que le rempart qu'est la santé maintienne la même vigilance et la même mobilisation avec plus de moyens ».

S'agissant du vaccin, Pr Benbouzid a indiqué que des questions subsistent encore à propos de sa durée d'immunisation et a rappelé que l'Algérie a pris ses dispositions pour l'acquisition du vaccin dès sa fabrication.

R. R.

ANNONCÉ PAR POUTINE, ET SA FILLE L'A TESTÉ

La Russie a le premier vaccin anti-Covid-19

PAR RACIM NIDHAL

Dans la grande course lancée entre plusieurs pays pour produire un vaccin contre le Coronavirus, c'est la Russie qui vient de prendre le devant avec l'annonce par son président Vladimir Poutine de l'enregistrement du premier vaccin contre le Covid-19.

BILAN QUOTIDIEN DU CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

492 nouveaux cas confirmés et 10 autres décès

Quatre cent quatre vingt douze (492) nouveaux cas confirmés ont été enregistrés en 24 heures en Algérie portant ainsi le nombre total des cas à 36 204, selon le bilan quotidien du ministère de la santé. Dix (10) autres décès ont été enregistrés hier mardi. Ce qui donne un total de 1322 depuis le début de cette pandémie en Algérie.

Le Dr Fourar rappelle à chaque fois la nécessité de respecter les mesures de prévention, la distanciation sociale et de suivre les recommandations des spécialistes.

R. N.

Le président Russe a fait l'annonce hier mardi 11 août lors d'une réunion du gouvernement en déclarant que « pour autant que je sache, un vaccin contre le nouveau coronavirus a été enregistré ce matin, pour la première fois au monde ». La Russie compte bien promouvoir son vaccin tant attendu contre le Covid-19, est c'est Poutine qui s'est engagé e premier, en précisant que le vaccin « fonctionne assez efficacement, crée une immunité stable et, je le répète, il a passé tous les contrôles nécessaires ». Pour être convaincant, le président russe a indiqué que l'une de ses filles a pris part aux tests et elle a été vaccinée. Selon ses dires, après la première injection, la température corporelle de sa fille était de 38 degrés, et le lendemain légèrement au-dessus de 37, a rapporté l'agence russe Sputnik.

Quant à la seconde injection, Poutine affirme que la température a été aussi un peu élevée, mais actuellement « elle se sent bien et les titres [d'anticorps] sont élevés ».

Vladimir Poutine espère que prochainement une vaccination massive aura lieu pour que tous ceux qui le souhaitent puissent en profiter. Il a demandé aussi au chef du ministère de la Santé Mikhaïl Murachko de communiquer plus de détails sur le vaccin. Pour précision, le vaccin en question a

été élaboré conjointement par le ministère de la Défense et le Centre d'épidémiologie et de microbiologie russe Gamaleïa.

L'OMS se montre prudente

Le président russe Vladimir Poutine a affirmé hier que la Russie a développé le « premier » vaccin contre le coronavirus, lors d'une vidéoconférence avec des membres du gouvernement retransmise à la télévision, assurant qu'il donnait une « immunité durable ».

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a réagi prudemment à l'annonce de la mise au point d'un vaccin contre la Covid-19. En effet, l'OMS et les autorités sanitaires russes discutent du processus de pré-qualification éventuelle de l'OMS pour son vaccin COVID-19 nouvellement approuvé, a déclaré ce mardi un porte-parole de l'OMS, selon l'agence britannique Reuters.

« Nous sommes en contact étroit avec les autorités sanitaires russes et des discussions sont en cours concernant une éventuelle pré-qualification par l'OMS du vaccin, mais encore une fois, la pré-qualification de tout vaccin comprend un examen et une évaluation rigoureux de toutes les données de sécurité et d'efficacité requises », porte-parole de l'OMS Tarik Jasarevic, selon le même

média.

Par ailleurs, la Russie a nommé son premier vaccin COVID-19 approuvé « Sputnik V » pour les marchés étrangers, une référence au premier satellite mondial et à ce que Moscou considère comme son succès en devenant le premier pays à approuver un vaccin qui sera mis en circulation le 1er janvier 2021, d'après le registre national des médicaments du ministère de la Santé, cité par plusieurs agences de presse russes.

Kirill Dmitriev, patron du fonds souverain russe RDIF, a déclaré que la Russie avait déjà reçu des pré-demandes de plus de 20 pays pour 1 milliard de doses de son nouveau vaccin COVID-19. La production industrielle devrait débuter en septembre prochain selon lui, alors que la « phase III » des essais commence le 12 août, rapportent plusieurs médias.

Pour rappel, le premier vice-ministre de la Défense, Ruslan Tsalikov, a annoncé, le 21 juillet dernier, que le premier vaccin russe contre le nouveau coronavirus, qui a été créé par des spécialistes militaires et des scientifiques du Centre national de recherche de Gamaleïa pour l'épidémiologie et la microbiologie, était prêt.

R.N.

PROJET DE LOI SUR LA RÉTORSION CONTRE LES PORTEURS D'ARMES BLANCHES ET L'IMPUNITÉ DES RÉSEAUX SOCIAUX

Zeghmati, "sabre au clair" !

Alors que le port d'armes blanches est devenu banal chez la plupart des citoyens, notamment les délinquants, engendrant agressions et crimes de sang qui prennent de l'ampleur, l'annonce du ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati, de la mise en chantier de mesures de rétorsion idoïne, l'emportera à l'applaudimètre.

PAR LAKHDARI BRAHIM

En effet, et s'exprimant, hier en marge de l'installation du nouveau président de la Cour d'Alger, le ministre a fait état d'un projet de loi sur instruction du président de la République, a-t-il souligné, sur la rétorsion contre les porteurs d'armes blanches, en tête les bandes s'affrontant à l'épée. Un phénomène "étranger à la société algérienne" et qui prend de l'ampleur, causant terreur et effroi parmi les populations. Dans ce sens, Zeghmati a même rassuré que "le texte était en phase finalisation, faisant

remarquer que la Justice était concernée en premier ressort par la préservation de la paix et la quiétude sociale, appelant les magistrats à puiser dans tous les outils juridiques pour lutter contre ce phénomène. Dans la foulée, le garde des Sceaux a également évoqué la cybercriminalité et l'utilisation des réseaux sociaux pour porter atteinte aux personnes ainsi qu'à leur probité morale, révélant que même les institutions de l'Etat n'étaient pas épargnées, estimant que cela constituait «des faits sans précédents», a-t-il déploré, constatant que «Les auteurs de ces méfaits s'abritent derrière l'anonymat et l'impunité jusque-là » relève-t-il, avant d'exhorter les hommes de loi à faire montre de vigilance extrême afin d'y mettre un terme. Toutefois et en dépit de l'importance d'une telle annonce et dans l'attente de la nouvelle loi, il reste des appréhensions demeurent qui tirent leur source du degré de leur application. Car, s'il est notoire que le port d'armes blanches est foncièrement criminalisé, délinquants et criminels n'en n'ont pas, pour autant, renoncer, la scène publique consignant une multitude de délits enregistrés au quotidien. Et qui y va de son canif, qui de son couteau de boucher, de sabre ou encore de bombe lacrymogène de défense.

L. B.



Le nouveau président de la Cour d'Alger installé

Le nouveau président de la Cour d'Alger, Mokhtar Bouchrit a été installé, hier à Alger, dans ses nouvelles fonctions, et ce dans le cadre du vaste mouvement dans le corps des magistrats décidé jeudi dernier par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, du Premier président de la Cour suprême, Abderrachid Tabi, du Wali d'Alger, Youcef Cherfa et de représentants des autorités civiles et militaires de la wilaya d'Alger. Dans une allocution prononcée à l'occasion, M. Zeghmati a affirmé que l'installation de M. Bouchrit au poste de président de la Cour d'Alger s'inscrivait dans le cadre du vaste mouvement opéré par le Président Tebboune dans le corps des présidents des différentes juridictions "pour la consolidation de l'institution judiciaire et l'optimisation de ses capacités à faire face aux défis actuels auxquels le pays est confronté de manière à répondre aux revendications et aspirations légitimes du peuple". Investi de la confiance du président de la République, M. Bouchrit, qui a rejoint le corps de la justice en 1990, a été promu durant son parcours professionnel à différents grades, avant d'atteindre le grade de conseiller à la cour suprême. Il a été également président de tribunal dans plusieurs régions du pays, ainsi que président de la Cour de Béjaïa en 2014, de la Cour de Guelma en 2016 et de la Cour d'Oum el Bouaghi en 2019.

R. N.

SERPORT

Les marchandises passeront au peigne fin

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le Groupe des services portuaires "Serport" a instruit les responsables des entreprises portuaires d'activer davantage la commission chargée de l'inspection et de l'évaluation des marchandises avariées ou en séjour prolongée au niveau des aires d'entreposage, a affirmé hier à Alger le P-dg du groupe Djelloul Achour.

"Nous avons ordonné à tous les responsables des entreprises portuaires de multiplier l'intervention de la commission chargée du traitement des produits avariés et en attente au niveau des ports afin de renforcer les mesures de contrôle de traitement des marchandises", a indiqué M. Djelloul dans un entretien à l'APS.

"Ainsi, le suivi et l'évaluation des marchandises importées, en souffrance au niveau des aires d'entreposages se fera par la commission tous les quinze jours au lieu d'une fois par mois", a-t-il précisé, assurant que cela permettra de libérer progressivement les espaces portuaires des conteneurs en souffrance qui entravent l'activité commerciale.

Interrogé sur l'ampleur des conteneurs en souffrance, en dépit de l'intervention de la commission créé depuis 2010, M. Djelloul a affirmé qu'en principe, l'entreposage de marchandises obéit à une procédure bien définie limitant son séjour au niveau des ports, mais les fausses déclarations et le manque de traçabilité du produit importé prolongé davantage cette durée.

Il a invoqué par ailleurs les lenteurs administratives et judiciaires pour trancher sur la marchandise en attente pour fausse déclaration ou faute de conformation aux normes et aux règles de traçabilité.

"Chaque conteneur en souffrance comporte

un dossier administratif et juridique et souvent ce sont les lourdeurs de ces procédures judiciaires qui prolongent le séjour de ces marchandises", a-t-il expliqué, en admettant que ces surfaces occupées pendant des mois, voire même des années, entravent effectivement le bon fonctionnement des ports.

"C'est un constat malheureux car nous nous retrouvons avec des marchandises, quelques fois périmées qui occupent des espaces pour rien", a-t-il regretté, d'où "l'intérêt de multiplier l'activité de la commission chargée de l'inspection et de l'évaluation des marchandises avariées ou en séjour prolongée".

Comme il l'a précisé, "la commission a les prérogatives de trancher sur le sort de ces marchandises qui n'ont pas fait l'objet de déclaration appropriée par l'importateur ou qui manque de traçabilité notamment en ce qui concerne leur pays d'origine ou leur fabricants ou encore leur conformité aux normes".

"Les marchandises jugées périmées ou non propre à la consommation sont acheminées directement vers les décharges par le biais des APC en vue de les détruire", a-t-il affirmé. Il a précisé néanmoins que dans ces marchandises, il y a souvent des produits de qualité qui sont récupérables, dans ces cas, a-t-il poursuivi, "la commission les cède alors aux établissements publics (crèches, écoles, hôpitaux)". Parmi ces produits, il a cité, entre autres, les jouets, les équipements électriques ou électroniques.

Outre les équipements, il y a également les produits alimentaire dont les viandes jugées impropre à la consommation domestique mais qui peut être récupérée et acheminée vers les parcs zoologiques

lorsque la chaîne du froid pour la conservation du produit n'a pas été interrompue.

En plus de l'intensification de l'activité de cette commission multisectorielle pour désengorger les lieux d'entreposage portuaires, ce responsable a assuré que la plupart des ports ont un plan directeur de développement où il est prévu l'extension des capacités d'entreposage et de réception de marchandise.

La gestion de produits dangereux hautement sécurisée

Concernant la gestion des produits dangereux et inflammables au niveau des ports, le P-dg de Serport a assuré que le règlement de l'exploitation des ports qui date depuis 1975 interdit le séjour de marchandises dangereuses au sein des entreposages portuaires.

"Toutes les marchandises classées dangereuses, transitent selon un règlement bien déterminé", a-t-il affirmé, en expliquant que la livraison se fait sous-palan.

"La déclaration et l'enlèvement du produit dangereux s'effectue systématiquement dès son arrivée au port avant son acheminement sous paillon directement vers son destinataire", a-t-il encore détaillé en assurant que l'opération est escortée par les services de sécurité.

M. Djelloul a fait savoir par ailleurs que certains ports sont équipés d'installations spécifiques (appelés les parcs à feu) dédiés au séjour des marchandises dangereuses pour une durée limitée.

"La déclaration de ces marchandises se fait sur place, un traitement particulier de ces produits est réalisé à l'intérieur même de ces enceintes portuaires avant leur acheminement vers leurs destinataires".

M. Djelloul a affirmé l'existence de quatre

ports dotés de parc à feu.

"Il s'agit du port de Béjaïa, de Skikda et celui d'Oran en plus du port sec de Rouïba", a-t-il énuméré.

Interrogé sur l'explosion gigantesque qui s'est produite dernièrement au port de Beyrouth, le premier responsable de Serport a estimé que cet incident qui a endeuillé la capitale libanaise aurait pu être évitable.

"Au fait, il s'agissait d'un séjour de marchandises dangereuses (des tonnes de nitrate) qui n'était même pas destinées pour la capitale", a-t-il fait savoir, en précisant que l'affaire remontait à 2013, lorsqu'un navire en détresse avait été obligé de débarquer la marchandise au niveau du port de Beyrouth.

"Depuis, ces produits dangereux n'avaient pas été transférés, jusqu'à la survenue de l'incendie à proximité du port qui s'est propagée sur le sillon du nitrate d'ammonium provoquant la déflagration", a-t-il conclut.

A rappeler Serport a été créé suite à la transformation des Sociétés de gestion des participations d'Etat (SGP) en groupe économique. Il regroupe actuellement dix (10) entreprises portuaires chargées de l'exploitation des ports qui assurent plusieurs activités à savoir: la manutention, l'acconage, le remorquage.

En plus de ces entreprises en activité, il y a une onzième entreprise qui est chargée de l'exploitation du nouveau projet de port du centre situé à Cherchell (Tipaza), quatre sociétés de logistique et la société de Béthioua, port minéralier ainsi que et la société de gestion des ports de pêche.

C. A..

SÛRETÉ NATIONALE

“Allo Chorta”, une application mobile pour signaler tous les crimes

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a annoncé dans un communiqué, qu'une application via son site Web et ses pages sur les réseaux sociaux, a été mise à la disposition des citoyens dans le cadre du plan de prévention contre le coronavirus (Covid-19), décidé par le ministère. Intitulée “Allo Chorta”, cette application mobile permet aux citoyens de signaler tout crime aux services de police, qui peuvent ainsi intervenir efficacement pour protéger les personnes et leurs biens.

PAR : IIDIR AMMOUR

Dans ces cas là, ça sera des unités opérationnelles composées de six (06) cavaliers chacune, qui assumeront cette mission au niveau des espaces touristiques et lieux de divertissements. Elles seront renforcées par une brigade équestre, au titre d'expérience pilote, dans la wilaya d'Alger, et ce, à partir du 15 du mois en cours, et ce, en prévision de la réouverture graduelle des plages et espaces récréatifs à partir de samedi prochain. Ultérieurement et graduellement, ces unités opérationnelles seront généralisées aux wilayas de Tipaza et de Boumerdes, a indiqué la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Grâce à l'application “Allo Chorta”, les citoyens peuvent «envoyer des photos

d'accidents de la route ou des comportements criminels vers la banque de traitement des données de la DGSN, permettant ainsi aux services de police d'intervenir efficacement pour protéger les personnes et les biens», a précisé le communiqué. Par ailleurs, la DGSN a publié le premier numéro de sa revue médicale, qui comprend des articles scientifiques et des recherches dans le domaine médical. Espace d'échange entre médecins et chercheurs, cette revue se veut une «référence scientifique pour les étudiants et les spécialistes dans le domaine scientifique et médical tant sur le plan théorique que professionnel», a souligné le communiqué. Ce premier numéro peut être téléchargé sur le site Web de la DGSN (www.algeriepolice.dz). I. A.



Lancement de la Finance islamique dans deux autres agences à Alger

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a procédé, hier au déploiement de deux nouvelles agences à Alger pour commercialiser les produits de la Finance Islamique a annoncé un communiqué de la BNA.

Il s'agit des agences de Hussein Dey et de "Staoueli, qui viennent de s'ajouter à l'agence de Didouche Mourad qui avait lancé en premier lieu une gamme de produits bancaires relevant de la Finance Islamique le 4 août dernier indique la même source.

Cette activité entre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la BNA visant la généralisation de l'activité " Finance Islamique " sur l'ensemble de son réseau d'agences, lit-on dans le communiqué.

Selon, la BNA, cette action intervient suite à l'engouement important et l'afflux observé au niveau de l'agence Didouche Mourad, première agence à commercialiser les neuf (09) produits de Finance Islamique constituant l'offre de lancement.

Ainsi, la Banque compte accélérer sa démarche de généralisation de cette activité à l'ensemble du territoire national par le déploiement d'au moins cinq (05) agences par semaine, à compter du 16 août, a annoncé la BNA.

La Banque annoncera sur les pages officielles de ses réseaux sociaux ainsi que sur son site web et elle transmettra à la presse des communiqués à chaque opération d'extension de cette activité afin de permettre aux citoyens de s'adresser aux agences concernées pour bénéficier des produits et de toutes les informations relevant de l'activité de la Finance Islamique.

R. N.

LES CIGARETTES CONTREFAITES ENVAHISSENT LE MARCHÉ

Un danger mortel à nos portes

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le marché national du tabac reste truffé de marques contrefaites. Les services du laboratoire de contrôle de qualité ont révélé que ces marques peu connues sont remplies de nitrate et de plomb, ce qui représente fatalement un danger pour les fumeurs.

Elles se vendent au su et au vu de tous avec des prix qui sont au rabais. Le laboratoire national de contrôle de qualité indique que des marques comme « Mond, Business Royal et le Bon sont remplies de substances toxiques qui peuvent développer des maladies comme le cancer des poumons ». Mais cela ne s'arrête pas là puisque les marques en question qui possèdent leurs labels et se vendent chez les kiosques à tabac ne possèdent pas les licences exigées pour leur commercialisation. Mais ce qui fait peur, c'est la

promptitude avec laquelle les commerçants s'empressent à les écouler avec des tarifs qui n'excèdent pas les 140 à 10 DA le paquet. Ces marques font dans la promotion dans la manière avec laquelle ils indiquent que le taux de nicotine est de 2mg et que le goudron est de 10mg, ce qui donne une sensation et un goût léger de la cigarette consommée. Mais ces indications sont réfutées par le laboratoire d'analyse qui souligne du fait aucune société ne les représente en Algérie et du coup, elles demeurent commercialement interdites à la consommation. Pour sa part, la société dénommée British American Tobacco installée en Algérie depuis 2009 a considéré dans son site que « des marques contenant des produits toxiques ne sont pas du label de notre groupe » et elle informe ces clients que « l'accord signé entre les autorités algériennes et le groupe stipule que tous

les produits doivent être bien indiqués et doivent renseigner sur les taux de goudron et de nicotine dans chaque paquet de cigarettes » et ne peuvent être vendues que sous le label du groupe. En effet selon une note des services de douanes, datant de juin 2020, il est mentionné que « le bilan de saisies des cigarettes contrefaites de l'année 2019 enregistre une valeur de 63 millions de DA » avec un taux de 50% du taux de trafic des réseaux de vente du tabac sur le marché algérien. Cette perte engrangée par le Trésor public n'est pas sans conséquences sur la confusion qui règne actuellement sur les faux labels des marques de cigarettes. Selon le groupe BAT cité plus haut « les fausses marques arrivent à être écoulée par des réseaux de l'informel » et « proviennent généralement de pays comme la Nouvelle Zélande et la Thaïlande ».

F.A.

PROGRAMME LPP

Les souscripteurs invités à finaliser les démarches administratives et financières

L'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) a invité hier les souscripteurs au programme de logements promotionnels publics (LPP) à travers plusieurs wilayas à se rapprocher de ses services commerciaux au niveau des directions régionales et des directions des projets pour finaliser les démarches administratives et financières en prévision de la remise des clés.

Les sites concernés sont ceux de 114 LPP Ali-Amrane 6 (direction des projets de Rouiba), de 476/36 LPP Macota à

Aïn Benian (direction des projets d'Ouled Fayet et direction régionale centre-ouest d'Aïn Naâdja) et de 260/60 LPP Plateau à Souidania (direction des projets d'Ouled Fayet et direction régionale centre-ouest d'Aïn Naâdja), précise l'ENPI dans un communiqué.

Il s'agit également des sites de 80 LPP de Larbaâ (direction des projets de la wilaya de Blida), de 82 LPP dans la commune d'El-Kseur (direction des projets de la wilaya de Béjaïa), de 300/150 LPP dans la wilaya de Mostaganem

(direction régionale ouest dans la wilaya d'Oran), de 218 LPP dans la wilaya de Tiaret (direction des projets de Tiaret) et de 16 LPP dans la wilaya d'El-Bayadh (direction des projets de Tiaret), selon la même source.

Les sites de 200/40 LPP dans la wilaya d'El-Oued (direction régionale sud) et de 369/28 LPP dans la wilaya de Laghouat (direction régionale sud) sont également concernés, conclut le communiqué.

R. N.

CONTRATS PRÉ-EMPLOI

Les APC et les wilayas doivent les régulariser

Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a adressé une instruction aux APC et Wilayas, afin de procéder à la régularisation des contractuels. C'est à compter de la rentrée que les postes d'emploi doivent se conformer aux réglementations des postes budgétaires en vigueur.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI



Des employés contractuels qui occupent un statut précaire au sein des communes et des wilayas vont donc bénéficier d'une réactualisation de leurs dossiers. Le ministère de l'Intérieur a instruit, dans une note publiée le 27 juillet dernier, de "procéder à l'adaptation des employés à leurs postes de travail, selon les nomenclatures en vigueur et de les insérer aux différents statuts professionnels, tels qu'ils sont définis par les lois en vigueur". La note du ministère souligne également "la nécessité de définir les besoins spécifiques dans chaque institution, selon ses besoins". Il est mentionné ici de "création de postes d'emploi, selon la nature des titres et diplômes requis et de mettre les nouveaux contrats dans la perspective de métiers spéciaux". A cet effet, il

est question de procéder à un recrutement à de nouveaux postes dans la nomenclature des métiers, à savoir les assistants documentaires, les adjoints administratifs, les économétristes, mécanique et électricité automobile... De plus, il y a lieu de les conformer aux règles régissant la Fonction publique en matière de dispositions de recrutement et de rémunérations aux postes budgétaires. Pour les contractuels, c'est assurément la fin du cauchemar qui s'est poursuivi depuis des années, avec l'instabilité du poste de travail et les maigres salaires. Le département de Beldjoud veut s'assurer que les administrations publiques doivent se conformer aux nouvelles orientations telles qu'elles ont été édictées par les nouveaux décrets publiés en mai dernier. La nouveauté dans ce cadre

consiste à « la mise en place d'une adaptation spécifique pour les titulaires de diplômes de la formation professionnelle » précise l'instruction du ministère qui dévoile « qu'au cas de l'absence de postes exigés pour la profession, c'est l'intégration de ces demandeurs en tant qu'agent professionnel de grade 4 ». Ce qui va leur garantir au moins le poste de travail même si l'emploi occupé ne correspondrait pas aux titres et acquis du titulaire. L'objectif étant d'assurer plus tard toute une base de données sur les recrutements et les réajustements des contrats pré-emploi qui vont progressivement disparaître du monde du travail pour ne laisser place qu'aux titulaires de poste de travail stables.

F. A.

INCENDIE DE FORÊTS

16.307 hectares partis en fumée

PAR RANIA NAILI

Alors que la période estivale n'est pas encore arrivée à son terme, ce ne sont pas moins de 1 537 incendies de forêts et de maquis, provoqués pour certains parmi eux volontairement, qui ont, depuis le 1er juin de cette année, pris naissance en diverses régions du pays.

Le directeur de l'information et des statistiques de la Protection civile, qui juge ce chiffre « très important », parle de 16.307 hectares partis en fumée, constituée de 4.815 hectares de forêts, 6.359 hectares de maquis et 5133 de broussailles, les wilayas de Bejaïa, Tizi-Ouzou et Sétif étant les plus affectées.

Intervenant, hier à l'émission L'Invité de

la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, le colonel Farouk Achour, directeur de l'information et des statistiques de la Protection civile, signale que ces feux ne sont pas propres aux régions nord de l'Algérie, mais qu'ils ont également tendance à produire et à se multiplier en zones sahariennes, au niveau des palmeraies. Afin d'agir plus efficacement contre ces phénomènes, ce dernier souligne la nécessité de revoir l'ensemble des textes réglementaires relatifs à la gestion et la protection du secteur, notamment ceux liés aux stratégies globales de prévention et d'intervention à travers, notamment, une meilleure coordination entre les services de la Protection civile, ceux de la direction nationale des Forêts et les autori-

tés de proximité.

Parmi les autres actions à mettre en œuvre, le colonel Achour met en avant celle d'impliquer, davantage, les populations vivant à proximité des massifs forestiers pour ce qui concerne leur surveillance et alerter sur les dépôts de feu à leur tout début. Pour cela, ajoute-t-il, il y a lieu d'agir sur l'aspect sensibilisation.

Parmi les autres phénomènes, relève encore l'invité, il y a lieu de revoir la réglementation en moyens de prévention et de lutte contre les risques majeurs que constituent les séismes et les risques industriels et les inondations en périodes hivernales, demandant l'intervention de moyens appropriés à leur nature.

R. N.

MILA:

Logements et aides financières pour les sinistrés

Un quota de 100 unités de logement public locatif (LPL) et des aides financières ont été dégagés pour la prise en charge des familles touchées par les deux tremblements de terre, qui ont frappé vendredi dernier la wilaya de Mila, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. "La décision d'affecter ce quota de logements et ces aides financières fait suite aux visites effectuées, vendredi et samedi derniers, par cinq membres du Gouvernement dans la wilaya pour l'évaluation des dégâts causés par ces deux tremblements de terre", ont précisé les mêmes services dans un communiqué. "L'octroi des aides se fera sur la base des résultats des expertises techniques en cours par les services de l'Organisme de contrôle technique de la construction (CTC) et la valeur sera déterminée selon la classification de chaque bâtisse", ajoute le communiqué. La même source souligne, à la fin, la disposition des pouvoirs publics à dégager les aides financières et les programmes supplémentaires nécessaires à la prise en charge des sinistrés des deux tremblements de terre dans la wilaya de Mila.

R. N.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Examen de la coopération bilatérale avec les Emirats arabes unis

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaqi Benziane, a examiné à Alger, avec l'ambassadeur de l'Etat des Emirats arabes unis (EAU), Yousef Saif Khamis Sabaa Al Ali, les voies et moyens de consolider la coopération bilatérale dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, notamment à travers l'échange d'expériences et d'expertises et la réactivation des accords de jumelage. Les entretiens entre les deux parties "ont porté sur la consolidation de la coopération bilatérale dans le domaine de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique où les relations de coopération entre les deux pays ne sont pas au niveau des aspirations des deux peuples frères", indique le ministère dans un communiqué.

A ce propos, les deux parties ont convenu de "réactiver et réactualiser les onze (11) accords de jumelage", d'encourager l'échange de visites des gestionnaires et enseignants-chercheurs et d'œuvrer à la mise en place de projets et de programmes communs de recherche en vue de parvenir à des résultats concrets et mutuellement bénéfiques de cette coopération". Les deux parties ont également affiché "leur disposition à l'échange des expertises et expériences de recherche en intelligence artificielle, technologique, sciences appliquées, gestion, sécurité alimentaire, énergies renouvelables et économie & gestion ainsi que dans le domaine des communications spatiales et de tirer profit de l'expérience émiratie en matière de création d'universités privées, des modalités de leur agrément et de leur gestion", ajoute le communiqué. L'entretien a permis en outre de convenir de "la mise en place de commissions conjointes afin de dynamiser ces relations en faveur de l'équivalence des diplômes, le suivi et l'évaluation d'une coopération équilibrée en termes d'échange de missions scientifiques d'enseignants et d'étudiants, conclut le communiqué.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

32 morts et 1.462 blessés, en une semaine

Trente-deux personnes ont trouvé la mort et 1.462 autres ont été blessées dans 1182 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 2 août au 8 août à travers le territoire national, selon un bilan rendu public hier par les services de la protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Djelfa, avec trois morts et trente blessés suite à dix-neuf accidents de la route, note la même source.

Par ailleurs, les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 611 opérations de sensibilisation portant sur la prévention et la lutte la pandémie de coronavirus Covid-19 ayant couvert les 48 wilayas du pays. Il a été aussi question de rappeler aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation sociale. Les unités de la Protection civile ont effectué, dans le même cadre, 638 opérations de désinfection générale à travers les 48 wilayas du pays, touchant l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, précise le même bilan, ajoutant que ces deux opérations ont vu la mobilisation de 2.711 agents de la Protection civile, 444 ambulances et 337 engins d'incendies.

Selon le même bilan, les services de la Protection civile ont enregistré 233 incendies, dont 122 feux de forêts, 38 incendies de maquis, 42 incendies broussailles, 31 incendies de récoltes, ayant détruit 2.946 hectares (ha), 4.845 ha de maquis, 2.289 ha de broussailles, 21.180 bottes de foin, 1.909 palmiers et 6354 arbres fruitiers.

La même source rappelle que l'intervention rapide et la mobilisation permanente des unités de la Protection civile ont permis de sauver des milliers d'hectares de végétation, ainsi que la protection des citoyens et leurs biens.

R. N.



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONAL

DIRECTION DE L'EDUCATION WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
Adresse : Cité administratif (Ex DOUAR EL SOUK) BORDJ BOU ARRERIDJ
Matricule fiscal N°: 098534019089309

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° :...../2020

La direction de l'éducation de la wilaya de Bordj Bou Arréridj lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales.

Equipement d'un lycée de type 800 places à Cheffa, Commune de khelil répartis comme suit :

- LOT N° 01: Equipement classe scolaire
- LOT N° 02 : Equipement bureautique
- LOT N° 03 : Equipement salle des professeur et salle de bibliothèque.
- LOT N° 04 : Equipement Informatique et dupli copieur et photocopieur
- LOT N° 05 Equipement anti incendie
- LOT N° 06 : Réseaux téléphonique et réseaux intranet
- LOT N° 07 : Paillasses de laboratoire
- LOT N° 08 : Equipement structures sportives
- LOT N° 09 : Equipement d'amphi

Conditions D'éligibilité :

il est exigé des opérateurs voulant participer à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales :
- L'exercice des activités commerciales dans le domaine de la fabrication, l'importation ou le commerce de gros des équipements objet des lots n° 01 à 09 à l'exception des commerçants de détails En soumettant le registre de commerce..

- présentation de soumissions à la totalité des équipements du lot ou des lots objet des offres présentées .

* Les soumissionnaires peuvent participer dans un seul lot ou plusieurs lots et peuvent obtenir un seul lot ou plusieurs lots suivant le classement des lots .

Conformément à l'article 63 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Les soumissionnaires peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la Direction de L'éducation, secrétariat de service de programmation et de suivi sise a la cité administratif (ex DOUAR EL SOUK) Bordj Bou Arreridj.

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprises, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention (dossier de candidature) , (offre technique) ou (offre financière) selon le cas , ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme , comportant la mention

(à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres).

Avis d'appel d'offres avec exigence de capacités minimales N°:/2020

Equipement d'un lycée de type 800 places à Cheffa, Commune de khelil

Lot n°/.....

Le dossier de candidature contient

- * Une déclaration de candidature renseignée, datée et signée .
- * Une déclaration de probité renseignée, datée , signée et cachetée
- * Les statuts pour les sociétés.
- * Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- * Registre de commerce
- * Casier judiciaire s'il ne porte pas la mention néant établi à la date de dépôts des offres
- * Copie du jugement du tribunal si l'entreprise est en redressement judiciaire.
- * Les bilans financiers des trois (03) dernières années (2017-2018-2019), visés par les services des impôts.
- * copies des références professionnelles similaires à l'objet des lots sus- cités aux (à joindre des attestations de bonne exécution portant objet, montant et date des équipements livrés durant les cinq dernières années établis par des services contractants publics – dans le cas ou l'attestation de bonne exécution ne porte pas la date de livraison des équipements, il ya lieu de joindre le P.V de réception finale des équipements concernés .
- * Les fiches techniques et les catalogues pour léchantillon N°: 08groupe électrogène du lot N° 07.
- * Document d'engagement de l'entrepreneur pour la période de garantie et la protection des équipements.

Offre technique contient

- * Une déclaration à souscrire renseignée, datée et signée .
- * Un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public
- * Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

Offre financière contient

- * Lettre de soumission renseignée, datée et signée.
- * Bordereau des prix unitaire renseigné en chiffres et en lettres, signé, daté et cacheté.
- * Devis quantitative et estimatif renseigné, signé, daté et cacheté.

Conformément à l'article 66 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la durée de préparation des offres est fixée à huit (08) jours à compter de la date de la première publication de l'avis à la concurrence dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse où le portail des marchés publics.

Les offres doivent être déposées le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres ; auprès du secrétariat de service de programmation et de suivi sise à l'adresse sus citée avant 12 h 00 mn si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis des dossiers de candidatures, des offres technique et financière aura lieu le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 13 Heures 00 en séance publique et à la même séance au siège de la direction de l'éducation.

les candidats et soumissionnaire sont invités à participer à la séance d'ouverture de plis.

les soumissionnaires resteront engagés par leur offres pendant la duré de 03 mois + délais de préparation des offres

FOIRE NUMÉRIQUE DU SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES MACFRUT DIGITAL

Les opérateurs économiques algériens à l'assaut du marché international

Une opportunité se présente aux opérateurs économiques algériens pour participer au salon des fruits et légumes Macfrut sous format virtuel, une occasion importante pour faire connaître le made in Algeria et prospector les possibilités de bien représenter le label national dans des marchés européens, dont les consommateurs sont friands en produits frais bio.

PAR AMAR AOUIMER

Les opérateurs nationaux doivent réserver leur stand virtuel et organiser des rencontres avec des acheteurs et des visiteurs du monde entier, indiquent les responsables de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex).

La première foire numérique du secteur des fruits et légumes Macfrut Digital se tiendra du 8 au 10 septembre 2020. Elle est organisée par Cesena Fiera SPA, en collaboration avec Ice-Agenzia, Cassa Depositie Prestiti, Crédit agricole, Ismea, Natlive, Émilie-Romagne, Compte tenu de la crise sanitaire mondiale induite par la propagation du Covid-19, la 37^e édition de cette foire, qui traditionnellement est organisée à Rimini (Émilie-Romagne, en Italie), prendra cette année le format virtuel via la plateforme virtuelle « native », précise cette même source. Ce nouveau format devrait offrir un



accès virtuel gratuit aux visiteurs qui doivent accomplir les procédures d'enregistrement sur le site www.macfrut.com et à plus de 500 acheteurs potentiels sélectionnés avec l'agence italienne de commerce (ICE), a fait savoir l'Algex.

La foire devrait enregistrer des rencontres entre exposants et clients potentiels des rencontres Business to Business, des forums techniques et des conférences thématiques sur différentes questions, notamment dans les filières de l'horticulture, serriculture, innovations en irrigation et biostimulants.

Les frais de participation pour un

stand virtuel s'élèvent à 1000 euros et couvrent une présentation vidéo, une brochure multimédia, des rencontres B2B en streaming et un programme de rencontres avec des acheteurs potentiels, souligne l'Algex.

Selon les statistiques officielles, les exportations algériennes vers l'Italie, composées principalement des hydrocarbures, ont atteint 5,55 milliards de dollars en 2017, en hausse de 6,4% par rapport à 2016.

Durant les neuf premiers mois de 2018, l'Italie s'est encore classée premier client de l'Algérie avec 4,43 milliards de dollars d'exportations algériennes, en évolution de 3,8% par rap-

port à la même période de 2017.

L'Italie est considérée comme l'une des principales destinations du gaz naturel algérien grâce au gazoduc Trans-Mediterranean pipeline, appelé également gazoduc Enrico Mattei, fruit du partenariat conclu en 1977 entre le groupe national des hydrocarbures Sonatrach et la compagnie énergétique italienne Eni.

Les échanges entre l'Italie et l'Algérie ont diminué de plus d'un milliard d'euros en 2019, soit une baisse d'environ 17% par rapport à l'année précédente.

A. A.

AGRICULTURE SAHARIENNE

Des technologies géo-spatiales pour identifier l'assiette foncière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani, a mis en avant l'impératif d'accélérer l'identification de l'assiette foncière devant recevoir les grands projets d'investissement agricoles et industriels dans les régions du Sud en utilisant les technologies géo-spatiales (données géo-spatiales et images satellitaires).

Intervenant à l'ouverture d'un atelier technique sur le recensement et la valorisation des ressources agricoles sahariennes disponibles aux moyens des technologies géo-spatiales, Hamdani a insisté sur l'impératif d'accélérer l'identification de l'assiette foncière agricole dans les régions du Sud et le recensement de leurs capacités (sol et eau) pour le lancement des investissements agricoles à même de contribuer à la réalisation du développement économique

durable et de renforcer la sécurité alimentaire du pays.

Cette réunion de coordination et de concertation entre les différents organes concernés vise essentiellement à identifier le foncier agricole qui sera pris en charge par l'Office national pour le développement de l'agriculture dans les régions sahariennes, créé récemment, et à élaborer une feuille de route sur l'utilisation des outils géo-spatiaux (imagerie satellite, cartes et autres données spatiales) pour l'identification des nouvelles assiettes devant recevoir les grands projets agricoles et industriels du Sud, a précisé le ministre.

Soulignant que cet atelier intervenait dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du secteur, approuvée récemment par le Conseil des ministres, Hamdani a affirmé que l'utilisation des technologies géo-spa-

tiales pour évaluer les capacités naturelles (eau et sol) en zones sahariennes contribuera certainement à la réalisation du développement durable dans le Sud.

Le ministre a fait savoir que le secteur sera accompagné dans ce cadre par l'Agence spatiale algérienne (Asal), l'Institut national de cartographie et de télédétection (INCT), relevant du ministère de la Défense nationale, ainsi que par d'autres secteurs ministériels, à l'instar du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et du ministère des Ressources en eau.

Dans ce même contexte, M. Hamdani a mis l'accent sur l'impératif d'accélérer l'utilisation des différentes applications géo-spatiales (images, cartes et autres données techniques) en vue de "concrétiser la numérisation du secteur agricole" sur

laquelle repose le développement du secteur et l'accroissement de son rendement. De son côté, le directeur général de l'Asal (relevant des services du Premier ministre), Azzedine Oussedik, a affirmé que le rôle de l'Agence consiste à exploiter les satellites algériens et les images satellitaires en vue d'aider à la prise de décisions appropriées et ce, en mettant à disposition des cartes thématiques et opérationnelles relatives aux terres agricoles dans le Sud algérien. L'Asal s'emploie également à fournir les données et images satellitaires permettant de localiser et identifier les zones sahariennes cultivables en collaboration avec l'Office national pour le développement de l'agriculture industrielle dans les régions sahariennes.

R. E.

Canicule : Recommandations en cas de fortes chaleurs

Les fortes chaleurs représentent une agression pour le corps humain. Les vaisseaux se dilatent et la transpiration augmente pour rafraîchir le corps. Certaines personnes ressentent plus les effets de la chaleur et sont plus sensibles aux maux de tête et à la fatigue comme les enfants ou les personnes âgées. Voici comment se prémunir des effets indésirables des fortes chaleurs.

Porter des vêtements clairs et légers

En cas de fortes chaleurs, les vêtements les plus légers sont à privilégier. Pour être sûr d'avoir le plus de confort possible, les vêtements ne doivent pas être trop serrés. Cela permet de ne pas se sentir entravé dans ses mouvements mais aussi d'éviter les problèmes de circulation sanguine, comme la sensation de jambes lourdes. Les vêtements légers et amples permettront de limiter la transpiration car ils laisseront davantage la peau "respirer". Les vêtements clairs permettront de ne pas emmagasiner trop de chaleur. N'hésitez pas à laisser les enfants déambuler en sous-vêtements surtout à l'heure de la sieste. Ils seront plus à l'aise et cela les protégera d'un coup de chaleur. Par contre, dès qu'ils

sont à l'extérieur, veiller à les protéger avec des vêtements clairs et les plus couvrants possible, afin de les protéger contre les coups de chaleur.

Rester à l'intérieur et au frais

Aux heures les plus chaudes, c'est-à-dire entre 12h et 16h, il est conseillé de rester à l'intérieur et de ne pas s'exposer au soleil et à la chaleur.

Profitez-en pour vous reposer, pour jouer au calme avec les enfants ou pour faire une sieste.

Pour conserver un logement le plus frais possible, il est conseillé de :

- Fermer les volets, fenêtres et rideaux dès que la température extérieure augmente ;
- Faire des courants d'air frais dès que l'air extérieur est plus frais ;
- Utiliser des ventilateurs, même s'ils n'aident pas à réduire la température d'une pièce.

En cas de fortes chaleurs, les nourrissons, les jeunes enfants et les seniors doivent s'exposer le moins possible à la chaleur et au soleil. En cas d'exposition, pensez à prendre un parasol avec vous ainsi qu'un chapeau.

Boire beaucoup d'eau

Notre corps utilise une bonne partie de l'eau consommée pour palier aux réactions les plus importantes (sudation, circulation du sang, respiration...). Quand



il fait chaud, il nous arrive de respirer plus vite, de suer davantage, etc. Même si les pièces sont climatisées, il faut veiller à bien boire tout au long de la journée. La chaleur faisant perdre beaucoup d'eau, il faut sans cesse penser à bien s'hydrater. En temps normal, il est conseillé de boire au moins 1,5 litre d'eau par jour. Pendant une journée chaude, il est recommandé de passer à 3 ou 4 litres d'eau par jour et par adulte. Si vous avez peur de ne pas boire suffisamment, conservez une grande bouteille à portée de main et assurez-vous de l'avoir finie deux fois à la fin de la journée. Préférez l'eau à température ambiante à l'eau glacée qui peut provoquer de nombreux désagréments en raison de l'écart de température.

Les travailleurs en extérieur et les sportifs doivent penser à boire très régulièrement.

Prévenir la déshydratation

Les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes âgées sont les plus à risque de déshydratation. Il est conseillé de les pousser à boire très régulièrement de petites quantités d'eau. Les personnes âgées, particulièrement sujettes à l'hyperthermie (= l'organisme n'arrive plus à maintenir sa température à 37°, des crampes, des rougeurs et une forte envie de boire sont les premiers signes mais le corps peut ne plus transpirer, on peut avoir des maux de tête et la peau chaude et sèche), doivent se protéger de la chaleur. Voici quelques conseils à

suivre : rester à l'intérieur, au frais, boire beaucoup, manger suffisamment, s'appliquer des linges humides sur le visage et les bras.

Reconnaître les signes de la déshydratation

Pour les adultes et personnes âgées : des étourdissements, une sécheresse de la bouche et du nez et une évacuation réduite d'urine.

Pour les nourrissons : une soif importante et des couches sèches, les yeux cernés et comme « enfoncés » dans les orbites, la bouche sèche, l'absence de larmes, les fontanelles plus marquées que d'habitude.

Éviter de transpirer trop

En cas de fortes chaleurs, la plus petite activité que nous puissions faire nous fait suer davantage. Il est déconseillé de faire du sport en cas de fortes chaleurs. La chaleur est d'autant plus difficile à supporter en cas de sudation importante (hyperhidrose). En cas d'hyperhidrose, il est conseillé d'éviter les boissons excitantes, les épices ou l'alcool qui accroissent la température du corps.

Adapter son alimentation :

Pour réduire les risques de déshydratation, l'alimentation, comme la consommation d'eau, doit être adaptée aux changements de température. Vacanciers, travailleurs, enfants, personnes âgées sont invités à consommer davantage d'aliments riches en eau tels que les fruits et légumes. Seules les personnes victimes de diarrhées ne devraient pas suivre ce type de régime alimentaire.

Les fruits et légumes riches en eau
Les fruits : pomme, orange, banane, tomate, pastèque (= melon d'eau), pêches
Les légumes : concombres, courgettes, brocoli

Canicule : il ne faut pas laisser le ventilateur tourner la nuit dans la chambre

Laisser tourner un ventilateur toute la nuit serait néfaste pour la santé. Notamment pour les personnes allergiques. En cette période de fortes chaleurs, il n'est pas aisé de trouver le sommeil. Lorsque les nuits sont étouffantes, la tentation est grande de laisser un ventilateur tourner en continu. Une mauvaise idée, avertit le site The Sleep Advisor. Ce type d'appareil serait particulièrement déconseillé aux personnes qui souffrent d'allergie et d'asthme. Lorsque le ventilateur brasse l'air de votre chambre, il fait circuler poussières et pollens jusque dans vos voies respiratoires. Si vous êtes grippé, l'appareil aura également tendance à disperser vos germes à votre conjoint.

Un effet asséchant

Un souffle d'air constant durant la nuit assèche également les tissus du corps. Au réveil, vous risquez de vous retrouver avec la peau, la bouche ou encore les yeux secs (notamment chez les porteurs de lentilles).

Les voies nasales ne sont pas en reste. Pour lutter contre cette sécheresse inopinée, elles peuvent produire du mucus en excès, ce qui peut entraîner une congestion des sinus.

Enfin, gare aux douleurs musculaires ! L'arrivée d'air frais peut provoquer des tensions au niveau des muscles. Vous pouvez notamment souffrir d'un torticolis si le ventilateur est placé trop près de votre tête.

Gare à la poussière !

Pour limiter ces désagréments, voici quelques précautions à observer avant d'enclencher votre ventilateur pour la nuit :

- Programmez une minuterie ;
 - Préférez la position pivotante ;
 - Nettoyez régulièrement les pales; la poussière dans le mécanisme du ventilateur est projetée dans l'air à chaque utilisation et peut irriter les voies respiratoires ;
 - Ne le placez pas trop près de votre corps ;
 - Pensez à hydrater votre peau avant le coucher, pour limiter les effets asséchants de l'air frais ;
 - Disposez un linge mouillé devant le ventilateur; ceci permettra de refroidir la pièce, tout en maintenant un bon taux d'humidité dans la pièce.
- D'autres alternatives au ventilateur existent pour faire baisser la température de votre chambre. Pensez à ouvrir quelques portes et fenêtres pour créer des courants d'air et faire circuler l'air intérieur naturellement. Pour faciliter le refroidissement nocturne des sols, enlevez les tapis de votre chambre.



Canicule : Voici les fausses « bonnes idées »

Lors d'un épisode caniculaire, certaines précautions doivent être prises afin d'éviter de trop souffrir de la chaleur. Mais attention aux fausses « bonnes idées » !



Lorsqu'il fait très chaud et que la canicule s'installe, il est nécessaire d'adapter son quotidien pour ne pas souffrir de cette hausse du mercure : maintenir son logement frais en ouvrant les fenêtres la nuit et en fermant les volets le jour, s'hydrater régulièrement, etc. Néanmoins, certains réflexes, que l'on pense adaptés à la situation, sont à proscrire car ils sont dangereux pour la santé.

Mettre un linge sur la poussette

Comme tout le monde, votre bébé souffre de la chaleur. Pire, il fait partie des personnes vulnérables. Aussi, pensant bien faire, vous avez déposé un linge sur la capote de la poussette ou du landau afin de le protéger du soleil. Mais attention, en faisant ce geste, vous augmentez considérablement la température de l'intérieur de la poussette ou du landau et bébé court encore plus de risques de se déshydrater.

Pour protéger un enfant en bas âge du soleil, voici les précautions à prendre : ne pas sortir aux heures les plus chaudes, toujours emmener un biberon d'eau pour l'hydratation, le mouiller avec un brumisateur ou un

linge humide, recouvrir sa tête d'un chapeau, lui mettre des lunettes de soleil et de la crème solaire.

Abuser de l'eau froide

Quand on a très chaud, le réflexe le plus fréquent pour étancher sa soif est de boire de l'eau très fraîche, voire glacée. Une fausse bonne idée qui peut vous provoquer des maux de ventre et n'est d'ailleurs pas appliquée dans les pays où il fait toujours chaud. Vous pouvez vous en inspirer et boire un thé à la menthe par exemple.

La douche glacée et le bain dans l'eau très fraîche (dans un lac par exemple) ne sont pas non plus une bonne idée. S'ils apportent une sensation de fraîcheur agréable sur le moment, ils restent néanmoins violents pour l'organisme qui doit lutter pour maintenir notre température corporelle à 37 degrés. Soyez donc vigilant avec l'eau très froide, tous les ans, des cas

d'hydrocution liés à un choc thermique sont relevés par les pompiers.

Boire trop d'eau

Lors d'un épisode caniculaire, l'accent est mis sur l'eau. « Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale (en cas de fortes chaleurs, il faut boire suffisamment pour maintenir une élimination urinaire normale) », conseille le site du ministère de la Santé.

Conséquence de cette juste précaution : être tenté de boire excessivement. Boire en trop grosse quantité, c'est-à-dire plus de deux litres d'eau, peut s'avérer dangereux pour la santé en particulier pour les personnes souffrant de maladie rénale et les personnes âgées qui transpirent moins et dont les reins doivent plus fonctionner pour éliminer l'eau.

Chercher le froid à tout prix :

Une autre recommandation des autorités sanitaires est de se mettre au frais en fermant « les volets et les rideaux des façades exposées au soleil », maintenant les fenêtres fermées la journée et en les ouvrant « tôt le matin, tard le soir et la nuit » en provoquant des courants d'air et en éteignant les lumières électriques. Il est aussi conseillé : « En l'absence de rafraîchissement dans votre habitation, passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais (grands magasins, cinémas, lieux publics) ».

La climatisation est, certes, utile pour se retrouver dans un endroit frais mais peut être traître et provoquer divers maux comme une angine ou un rhume. Il est, donc, conseillé de ne pas en abuser, tout comme le ventilateur qu'il est préférable de ne pas orienter directement sur son visage.

5 astuces pour bien dormir quand il fait chaud

Pour bien dormir et avoir un sommeil réparateur, il est recommandé de se coucher dans une pièce chauffée à 19 degrés. Mais comment faire quand la température extérieure est élevée et que le mercure refuse de descendre ? Difficile de s'endormir lorsque l'on a chaud. On aurait même tendance à s'agiter et à se réveiller plusieurs fois dans la nuit. Pourtant, de simples précautions permettent de mieux dormir malgré la canicule et de profiter d'un sommeil réparateur.

1. De l'air, toujours de l'air ! La meilleure technique pour bien dormir est de faire circuler de l'air dans votre chambre. Même si vous ne disposez pas de climatisation, vous pouvez garder un minimum de fraîcheur en créant des courants d'air :

entrouvrez vos fenêtres et celles d'une autre pièce de votre logement (le couloir par exemple) et laissez la porte ouverte.

L'achat d'un ventilateur est probablement l'un des meilleurs investissements lorsqu'il fait chaud. Contrairement à la climatisation, vous risquez moins d'attraper un mal de gorge en l'utilisant toute la nuit. Évitez cependant de le diriger vers votre visage et n'hésitez pas à régler son intensité si vous vous réveillez pendant la nuit.

2. Vive l'eau !

S'hydrater régulièrement et abondamment est le réflexe à adopter durant les vagues de fortes chaleurs. Veillez à placer une bouteille d'eau près de votre lit : elle sera appréciée pour étancher votre soif pendant la nuit.

Prenez une douche tiède

juste avant de vous coucher, ce geste vous permettra de vous rafraîchir rapidement et efficacement. Si vous êtes courageux, vous pouvez même finir à l'eau froide, ne serait-ce un bref jet sur les jambes et les pieds qui ont tendance à gonfler. Séchez-vous sans trop insister, afin de laisser votre corps humide. Vous pouvez également utiliser un brumisateur et vous vaporiser de gouttelettes d'eau régulièrement.

3. Déshabillez-vous !

Si vous avez l'habitude de dormir en combinaison intégrale en pilou, oubliez-la ! Portez des vêtements de nuit en coton léger et découvrez-vous. Mettez-vous torse nu voire totalement nu !

Dormez sur votre lit et non sous vos draps. Ceux qui ne supportent pas d'être découverts pendant leur sommeil, peuvent choisir du linge de

lit en tissus naturel (lin, coton...). Afin de limiter la transpiration, pensez à enlever l'alèse si elle est en plastique et mettez-en une en coton.

Enfin, pour les personnes qui ont les cheveux longs, il est conseillé de les attacher en haut de votre crâne. Ainsi, vous aurez moins chaud au niveau de la nuque et transpirerez moins.

4. Surveillez ce que vous mangez et buvez

En mangeant léger vous vous assurez un meilleur sommeil. En effet, la digestion est toujours plus longue et difficile lorsqu'un repas est lourd. À vous les salades et les fruits frais ! Par ailleurs, le fait de ne pas utiliser votre four permettra d'éviter de surchauffer la cuisine et d'augmenter sa température.

S'il est recommandé de bien s'hydrater en cas de forte

chaleur, la boisson à privilégier est l'eau. Ne buvez pas d'alcool car non seulement il ne désaltère pas mais pire encore, il déshydrate. En effet, l'alcool a une action diurétique qui pousse le corps à éliminer de l'eau par le biais des reins et de l'urine.

5. Et la sieste ?

Que ce soit dans un hamac, sur l'herbe ou une serviette de plage, en cas de sieste à l'extérieur, méfiez-vous du soleil ! Même si vous êtes à l'ombre, protégé par le feuillage d'un arbre, vous pouvez attraper un coup de soleil... Alors, mettez de la crème solaire !

Quant à la sieste à l'intérieur d'un logement, maintenez-la dans la pénombre en laissant les volets fermés ou en baissant les stores pendant les heures les plus chaudes de la journée.

ORAN, AMÉLIORATION DE L'AEP

Réalisation de puits au village de Sidi Ghalem

Relevant de la commune de Taфраoui (wilaya d'Oran), le village de Sidi Ghalem a bénéficié d'une opération de réalisation de puits visant l'amélioration de l'alimentation en eau potable au profit de ses habitants, selon un communiqué publié, mardi 4 août, par les services de la wilaya.

PAR BOUZIANE MEHDI

Les autorités locales ont inscrit un projet portant sur la réalisation de deux puits au niveau de la région de Taфраoui avec le transfert de l'eau sur 10 km jusqu'au village de Sidi Ghalem et sur la réalisation de deux stations de pompage, a indiqué l'APS, ajoutant que ce projet, dont le cahier des charges est en cours d'établissement, permettra, une fois concrétisé dans un avenir proche, d'améliorer l'alimentation en eau potable à Sidi Ghalem. Selon le communiqué, les services de la wilaya ont souligné que la nature de la région et sa position géographique n'ont pas permis de trouver une



source permanente d'eau potable pour le village.

Sidi Ghalem a enregistré dernièrement plusieurs actions pour améliorer les conditions de vie des citoyens, notamment pour ce qui est de l'AEP et ce, dans le cadre de la prise en charge des zones d'ombre dans les différentes communes de la wilaya.

Afin de garantir en permanence l'alimentation en eau potable de la population, le village s'est doté de camions-citernes de la société Seor en plus de la réalisation d'un puits artésien au niveau de cette localité afin de renforcer le système d'AEP.

B. M.

ALGER, LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DU NOUVEAU CORONAVIRUS

Désinfection de la Promenade des Sablettes, la forêt de Ben Aknoun et la prise d'eau d'El-Harrach

Une vaste campagne de désinfection a été lancée, jeudi 6 août, au niveau de la promenade des Sablettes, la forêt de Ben Aknoun et la prise d'eau d'El-Harrach dans le cadre de la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus, et en prévision de « la réouverture graduelle » de ces espaces, selon le directeur général de l'Office des parcs des sports et des loisirs d'Alger (Opla), Lyès Gamgani.

Dans le cadre du programme de la wilaya d'Alger de lutte contre la pandémie (Covid-19), l'OPla a lancé une vaste campagne de désinfection et de nettoyage, à travers la promenade des Sablettes, commune d'Hussein Dey, la forêt de Ben Aknoun, et la prise d'eau d'El-Harrach, qui se poursuivra jusqu'à la fin de la saison estivale, a déclaré M. Gamgani à l'APS. En attendant « l'annonce officielle » de la date d'ouverture de ces espaces de loisirs et en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour la réouverture progressive des plages et espaces de loisirs en cette saison estivale, l'Opla « œuvre à réunir toutes les conditions sanitaires nécessaires pour accueillir les estivants », a ajouté



le même responsable, en allusion aux mesures de protection, à savoir le port obligatoire du masque de protection, la disponibilité du gel désinfectant et le respect de la distanciation physique, en sus de la désinfection des locaux commerciaux et l'ensemble des structures de prestation de services disponibles au niveau de la promenade des Sablettes, avec une moyenne de trois fois par jour. M. Gamgani a souligné que « la grande superficie de la Promenade des Sablettes (20 hectares) permet de recevoir les familles et les jeunes en quête d'un espace de détente », assurant que pour une réouverture sans encombre de ces lieux de loisirs, tous les personnels de l'Opla seront mobilisés et appuyés par des équipes

d'appoint de l'Etablissement de l'hygiène urbaine et de la protection de l'environnement de la wilaya d'Alger (HUPE) et de l'Etablissement de maintenance des réseaux routiers et d'assainissement de la wilaya d'Alger (Asrout). Le responsable a également fait état de la coordination avec les associations concernées pour la sensibilisation Piquet blanc, a-t-il fait savoir. Le directeur général de l'Opla a saisi l'occasion pour lancer un appel en direction des estivants à « l'impératif respect du dispositif sanitaire mis en place et des mesures barrières recommandées par les autorités sanitaires afin d'éviter de nouveau cas de Covid-19 ».

APS

BORDJ BOU-ARRERIDJ

Récupération d'assiettes foncières

Plusieurs assiettes foncières ont été dernièrement récupérées par voie de justice dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj en vue d'y implanter des projets d'habitat accusant un retard de lancement, ont annoncé, mardi 28 juillet, les services de la wilaya. Destinés initialement à accueillir des projets d'investissement qui n'ont pas été effectivement concrétisés, ces terrains, récupérés par voie judiciaire, seront en priorité réservés aux projets de logement de la formule location-vente de l'AADL (Agence d'amélioration et de développement du logement) non lancés « faute d'assiettes foncières », ont indiqué les mêmes services.

La même source a assuré aux souscripteurs AADL que « le projet 854 unités location-vente qui, faute de terrain, n'a pas été lancé depuis 2012 sera engagé dans les plus proches délais ». Aussi, 654 unités seront ainsi réalisées sur trois sites au chef-lieu de wilaya et 200 autres unités sur un terrain récupéré à Oued El-Maleh, à l'entrée nord de la ville, a-t-on fait savoir.

Dans la commune d'El-Anacer, un terrain récupéré accueillera, en outre, 500 unités de cette même formule de logement, est-il souligné. Inscrit en 2016, un quota de 1 000 logements AADL est actuellement en cours de réalisation à l'entrée de la ville de Bordj Bou-Arréridj. Un premier lot de ce quota sera remis avant fin septembre prochain, est-il encore noté.

ALGER

Convention entre Environnement et Formation professionnelle

La ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats, a tenu une réunion à Alger, en compagnie de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyam Benfreha, visant l'élaboration d'une convention de coopération entre les deux secteurs permettant l'ouverture de nouvelles spécialités de formation dans le domaine de l'environnement.

Cette réunion est une rencontre préparatoire pour la mise en place des grandes lignes concernant les axes de la convention de coopération entre les secteurs de l'environnement et de la formation professionnelle, indique un communiqué publié par la ministre de l'Environnement sur son compte officiel Facebook.

Ladite convention, qui devra être conclue entre les deux parties, visera « l'ouverture de nouvelles spécialités dans le domaine de l'environnement », note le communiqué.

A cette occasion, Mme Benharrats s'est dit disposée à ouvrir les portes des institutions qui sont sous tutelle pour des stages pratiques au profit des stagiaires et apprentis, conclut la source.

APS

Liban : Chronique des vivants

La romancière libanaise Hyam Yared interpelle les dirigeants de son pays et parle d'une jeunesse «habitée d'une foi auto-régénératrice».

CONTRIBUTION DE HYAM YARED,
ROMANCIÈRE

Messieurs les dirigeants libanais, Je vous écris face à la double impuissance des mots et des morts. Celle des victimes tombées sans combat ni raison. Morts pour rien. Mais meurt-on vraiment pour quelque chose ? Je vous écris depuis ce devoir de conscience où Beyrouth défigurée et le respect des morts me placent face aux 2.750 tonnes d'ammonium stockées sur un site portuaire et urbain hautement habité. Depuis votre négligence criminelle et volontaire ou pas – quelle enquête le prouvera ? – qui incarne comme aucune autre tragédie de notre guerre civile l'incompétence de vos règnes successifs, dont le gouvernement actuel démissionnaire depuis hier, sept mois seulement après avoir été formé pour remplacer le vôtre démantelé en 2019 par la révolution d'octobre est le moindre coupable. Les vrais responsables ce sont vous, seigneurs ubuesques de la guerre et de l'après-guerre qui nous tenez en otage avec vos députés, vos directeurs de cabinets et autres comparses maintenus à des postes clés avec pour taxe de redevance des frais annuels qui ne sont plus un leurre pour personne et qui consistent à maintenir vos intérêts par personnes interposées affiliées à vos partis. Les rênes du vrai pouvoir coupable et gangrené, dont l'explosion du 4 août est l'incarnation la plus ignoble de l'Histoire des villes et des peuples, c'est vous qui les tenez par sbires interposés devenus boucs émissaires d'aujourd'hui. Je vous écris pour vous dire que vous n'insulterez pas notre intelligence après avoir décimé ce qui nous reste de mémoire et de vivants. Vous avertir que la démission de ce gouvernement ne sera pas l'écran de fumée de votre impunité qui pousse l'indécence jusqu'à donner ordre à l'armée et autres milices en civil de tirer à bout portant, à balles réelles, à coups de gaz lacrymogène, quatre jours seulement après le drame qui leur a planté au cœur une lame plus létale que la mort. Je vous écris depuis nos destins broyés et cette ville tombeau, lindeuil de cette activité économique tenue qui nous maintenait encore, grâce aux investissements privés, par-delà notre banqueroute annoncée, la tête hors de l'eau envers et contre vos institutions en déliquescence.

Puisque de nos mourants, de nos morts, de nos efforts et de cette ville exsangue vous faites aussi peu cas, privilégiant votre impunité à notre dignité – et puisque de la vôtre nous avons fait le deuil –, laissez-moi vous parler de la vigueur d'une jeunesse habitée d'une foi auto-régénératrice. Indestructible. Irréversible. Inconvertible en haine. Décuplée par la vie que vous fomentez d'anéantir par cette incompétence devenue le signe récurrent de vos trente ans de règne.

Marcher entre les ruines

Laissez-moi vous parler de ces jeunes auxquels vous avez usurpé toute perspec-

tive d'avenir et d'espoir et qu'aucune amertume pourtant n'empêche d'aller, secouant l'hébété face à la monstruosité d'une réalité apparentée à la fiction, armés de pelles et de balais, par groupes ou en solo, toutes confessions, toutes classes sociales confondues, contribuer au nettoyage de la ville, au tri de ses blessés et de ses vies ensevelies sous les débris de verre et de gravats. Cette jeunesse capable d'accomplir ce que la force publique défaillante et dépassée par l'ampleur des dégâts ne semble pas à même d'organiser. Lorsque l'aube s'est levé sur Beyrouth devenue en une déflagration la décharge de votre corruption et de votre incurie, c'est «le peuple qui a aidé le peuple» comme l'affirme un jeune à la télé. Ce sont les institutions privées, encore une fois, qui ont distribué des repas et de l'eau. Ce sont eux qui paient pour vos crimes et ce sont encore eux qui se tiennent debout sur leurs ruines. Eux, les garants de cet avenir sur lequel vous crachez avec la même vigueur que celle avec laquelle nous irons cracher sur vos tombes si un jour vous mourrez. La mort semble vous épargner et pourtant posez-vous un instant et pensez que cette heure viendra et qu'il est encore temps de reconnaître vos torts pour qu'à défaut d'honnêteté vous ayez au moins la lâcheté d'alléger votre conscience où le diable n'a plus aucun scrupule. Vous auriez ainsi au moins l'humilité de mourir repentis de vos crimes plutôt que de vous exonérer de tout. Car c'est auprès de cette jeunesse qu'il vous faudra présenter vos excuses, cette jeunesse qui a tant de leçons à donner à vos pairs qui leur ont livré pour solde de tout compte une nation réduite à néant par vous, vos semblables et vos frères plus occupés à vous enrichir vautrés derrière les enjeux de cette géopolitique qui ne dévoile ni son nom ni celui de ceux qui en agitent les ficelles – dirigeants innombrables proches ou lointains – à qui nous devons de payer de nos vies la souveraineté impossible de ce pays et de ce peuple. Messieurs les dirigeants nationaux, voisins proches ou lointains, laissez-moi vous parler de ces vivants que votre irresponsabilité balaie tandis que vos bunkers, vos intérêts et vos milices vous protègent. Ces rescapés dont les proches ne sont pas morts pour rien. Car si le 4 août 2020 une malédiction s'est abattue sur nous, défigurant tout sur son passage, nous n'en serons pas anéantis. Pour me comprendre il aurait fallu marcher entre les ruines avec ces manifestants hagards mais en colère avançant vers la place des Martyrs, silhouettes droites déterminées à faire émerger des vestiges de l'enfer dont votre incurie est coupable, leur douleur et leur cri.

« Ce n'est pas du corona que nous mourons, c'est de tristesse »

Par centaines, par milliers, par plus de cent mille, ils avançaient malgré les gaz et les balles. Je les ai rencontrés avec la crainte de toucher à notre pudeur commune. Mais il n'y en avait plus. Vous avez tué la pudeur. Marc Antoine, la vingtaine, le visage émacié, brun, triste comme l'homme qui marche de Giacometti, me dit : « Ce n'est pas du corona que nous mourons, c'est de tristesse. » Il est repris par son ami, Selim, grand avec un piercing sur la narine et sur l'oreille, un artiste qui a refusé à deux

reprises des ponts en or à Dubaï et à Abu Dhabi, pour rester au Liban durant les révolutions d'octobre : « I don't want to be grateful just for being alive. » Il se tait et ajoute : « Just est le mot-clef. Nous voulons autre chose. Je pensais qu'ils ne nous auraient pas. Mais là, c'est trop. » Sandra intervient, elle a 28 ans : « On a à peine eu le temps de sortir du trauma du silence de nos parents pour ce qui concerne leur vécu, de faire la paix avec nos mémoires et d'apprendre à respirer que nous devons maintenant tout reprendre à zéro... Trois secondes de destruction pour toute une vie de tristesse et de colère ! » Elle termine : « Moi je repars, je ne resterai pas. Je n'ai pas le choix. Heureusement et malheureusement j'ai un travail à l'étranger et une famille au Liban à assumer. Je dois leur envoyer de l'argent. »

Nous y voilà à nouveau, la migration dont vous serez tenus responsables. Ce pays comme une coquille vidée de l'énergie vitale de cette jeunesse qui, au vu de l'effort miraculeux dont elle est capable, pourrait être mandatée à prendre le relais de la fonction publique si ceux qui étaient au pouvoir envisageaient seulement de leur laisser la place sans se porter soi-disant garants de l'équilibre national au sein d'enjeux régionaux brandis face à toutes les propositions de changement émanées jusque-là de la société civile mise à l'écart, d'une élection à l'autre, à coups d'alliances foireuses car vous avez ce don de vous unir pour vous couvrir en cherchant auprès d'alliés étrangers, dont vous êtes vous-même otages, le soutien économique et politique pour arriver à neutraliser nos innombrables tentatives de changement. Bientôt cette jeunesse aura déserté les lieux et votre indifférence portera ce coup final tant redouté à la souveraineté d'une nation et de son peuple.

Vous avez mis la douleur à genoux

Hier à la télévision, le témoignage déchirant des parents d'Alexandra Najjar, cette victime de trois ans. Jamais deuil ne fut criant tant les mots prononcés avaient la mesure des douleurs indicibles qui n'ont même plus l'énergie de pleurer. La mère, le visage tuméfié et les yeux cernés, répond au journaliste qui lui demande quel est le dernier message qu'elle aurait voulu laisser à sa fille. « Des excuses, dit-elle. Je voudrais lui présenter les nôtres. Nous sommes coupables en tant que parents de n'avoir pas quitté ce pays quand nous en avons eu l'occasion. Elle aurait peut-être été encore en vie. Je n'aurai plus d'enfants tant que nous resterons ici. Ce pays dirigé par des criminels ne mérite pas nos enfants. »

Chers dirigeants locaux, dans cette tragédie macabre et hélas mémorable dans l'histoire des urbicides, homicides, génocides – appelez votre implication dans cette infamie dont vous ne vous débinez pas avec la démission de ce gouvernement –, vous avez mis la douleur à genoux et les mots dans l'impuissance de décrire le désastre où nous a plongés votre présence au pouvoir, vos agissements, votre népotisme, votre clientélisme, votre irresponsabilité, votre avidité, laissez-moi vous dire que vous n'avez plus la légitimité d'officier en notre nom, de décider si oui ou non une équipe de secouristes étrangers mérite d'accéder au site de l'explosion pour

venir en aide aux disparus parce qu'une présence étrangère sur ce qui en jargon légal s'appelle scène de crime pourrait porter préjudice à l'opacité et au contrôle que vous souhaiteriez maintenir sur des preuves susceptibles d'être dissimulées, ou encore de donner votre avis sur l'invalidité d'une enquête internationale dont il ne nous importe pas de savoir si vous la trouvez « utile » puisque nous savons tous que vous envisagerez volontiers de noyer le poisson en coffrant des boucs émissaires jadis sbires de vos malversations, plutôt que d'avoir le courage de vous porter responsables de l'explosion du 4 août. Et si, à votre décharge, nous reconnaissons le tort qui nous incombe d'avoir voté pour vous à répétition, vous avez outrageusement usurpé notre confiance, notre mémoire et cette douleur commune qui aurait dû être aux lendemains de la guerre civile le fait et la sagesse de tous.

Après le 4 août, nous n'avons plus peur

Oui, nous agissons de notre responsabilité dans vos réélections – par confort, par peur, par soumission à un système électoral à parité confessionnelle, mais surtout par crainte de cet avenir que vous mettriez à sac pour vous venger d'avoir été mis à l'écart, preuve en est cette répression ignoble dont nous faisons les frais depuis samedi pour compensation de cette douleur saillante comme un trou noir. En échange, nous espérons que vous saurez reconnaître la part de vos actions dans ce pays en déliquescence depuis la fin de sa guerre civile et la gestion désastreuse que vous en faites en vous dédouanant de tout au prétexte de préserver l'équilibre communautaire difficile au sein d'un pouvoir gangrené. Nous avons dépassé nos divisions et nous ne céderons plus au chantage de vos manipulations, du désastre sur le compte du désastre. Après le 4 août, nous n'avons plus peur. Nous avons atteint le degré ultime de la dévastation. Désormais nous n'avons plus rien à perdre ou à pleurer à part la vérité dont nous savons déjà que nous serons privés et une justice d'état gangrenée jusqu'à la moelle par votre corruption. Et s'il faudra, paraît-il, selon certaines sources diplomatiques, faire avec vous pour sortir de cette crise politique infestée par vos pouvoirs et vos malversations parce que vous tenez encore vos rues, laissez-moi vous annoncer que vous ne les tiendrez plus longtemps quand bien même nous souffrons de la réalité d'une jeunesse elle aussi divisée par le biais d'un communautarisme qui constitue à la fois la particularité de notre pluralité et ce qui la détruit. Pourtant une chose est certaine : nous ne voulons plus céder nos ruines et nos morts à votre oligarchie. Encore moins nos vivants. Vous venez de perdre les prochaines élections et votre pouvoir, otage des enjeux régionaux face auxquels, à défaut de nous aplatis d'impuissance, nous pouvons tenter de composer en toute souveraineté avec des solutions de changements réels – entre autres constitutionnels. Tirer un trait grâce et par le relais de la jeunesse sur ce confessionnalisme qui nous tient en otage et vous maintient au pouvoir. Veuillez chers dirigeants acter de notre détermination à nous libérer de vous. Désormais, vous pourrez y compter !

LIBAN

Hassan Diab annonce la démission du gouvernement

Hassan Diab, le Premier ministre libanais, a annoncé, lundi 10 août, la démission immédiate de son gouvernement. Celui-ci était sous pression après l'explosion survenue au port de Beyrouth le 4 août, qui a coûté la vie à au moins 160 personnes et fait plus de 6 000 blessés.



L'accident est le résultat d'une « corruption endémique », selon les mots du Premier ministre. Dans son allocution télévisée, Hassan Diab dit souhaiter que les responsables de ce « crime » soient traduits en justice. Lundi 10 août, six jours après l'explosion de quelque 2.750 tonnes de nitrate d'ammonium qui a ravagé Beyrouth, Hassan Diab a annoncé la démission du gouvernement libanais. Le Premier ministre s'est exprimé lors d'une allocution télévisée. Depuis dimanche, plusieurs ministres avaient déjà donné leur démission. Ce lundi, sur décision de Hassan Diab, c'est l'ensemble du gouvernement qui se retire. Le chef du gouvernement a évoqué un « séisme qui a frappé le pays » le 4 août. L'explosion, survenue dans le port de la capitale, a fait plus de 160 morts et plus de 6.000 blessés, ainsi que des

dégâts considérables. Pour Hassan Diab, la « catastrophe qui a frappé les Libanais au cœur (...) est arrivée à cause de la corruption endémique en politique, dans l'administration et dans l'État ». « J'ai découvert que la corruption institutionnalisée était plus forte que l'État », a-t-il ajouté. Sans nommer personne, Hassan Diab a accusé ceux qu'il qualifie de corrompus de n'avoir qu'un souci : celui d'enregistrer des gains politiques et de « poursuivre la démolition de ce qu'il reste des structures de l'État ». « Entre les Libanais et le changement se dresse un mur épais, protégé par les corrompus », a-t-il encore dit. Le président de la République, Michel Aoun, a accepté cette démission et a chargé le gouvernement d'expédier les affaires courantes. La pression de la rue a eu raison des sept mois du gouvernement Diab. Les Libanais,

déjà durement touchés par une importante crise économique, politique et sociale, ont manifesté leur colère ces derniers jours dans les rues de Beyrouth et appelé leurs représentants politiques à répondre de cette situation catastrophique. Dans son message, Hassan Diab s'est dit à leurs côtés et a appelé à ce que les responsables de ce « crime » soient jugés. Pendant son allocution, des heurts étaient encore en cours aux abords du Parlement. Hassan Diab, ancien professeur d'université, avait formé son gouvernement en janvier. Il avait pris la suite après la démission de Saad Hariri, qui faisait lui-même face à un soulèvement important de la population depuis plusieurs mois. Les Libanais manifestaient alors contre la corruption de la classe politique. Les mêmes maux ont eu raison du gouvernement de Hassan Diab cet été.

La nomination d'un successeur à Diab pourrait prendre du temps

Quand bien même les blocs s'entendraient sur le nom d'un successeur à Hassan Diab, la Constitution ne fixe pas de délai pour la formation du gouvernement. Cela pourrait prendre des mois, en raison des profondes contradictions entre les forces politiques.

Des noms commencent pourtant à circuler pour succéder à Hassan Diab. Pour le quotidien al-Akhbar, proche du Hezbollah, la France, les États-Unis et l'Arabie saoudite soutiendraient Nawaf Salam, ancien ambassadeur du Liban à l'Onu. Son nom avait déjà été évoqué au lendemain de la démission de Saad Hariri, en octobre dernier, après le déclenchement du mouvement de contestation, mais le Hezbollah et ses alliés avaient jugé cette personnalité trop proche de l'Occident et avaient bloqué sa nomination.

Al-Jouhouria, un quotidien indépendant, écrit que l'ancien Premier ministre Saad Hariri est le favori. Pour le quotidien francophone L'Orient-Le Jour, le timing de la démission de Hassan Diab plonge le Liban dans l'inconnu.

ASSASSINAT DES HUMANITAIRES FRANÇAIS AU NIGER

L'état d'urgence élargi à Kouré

Un Conseil national de sécurité "extraordinaire" a décidé, lundi, d'élargir l'état d'urgence au Niger à deux préfectures qui n'étaient pas concernées jusqu'ici, dont celle de Kollo, qui administre la localité de Kouré, où huit personnes dont six humanitaires français ont été tuées dimanche.

Les autorités nigériennes ont décidé, lundi 10 août, de "l'élargissement de l'état d'urgence" à la localité de Kouré, dans le sud-ouest du Niger, théâtre d'une attaque dimanche au cours de laquelle huit personnes dont six humanitaires français ont été tuées.

L'état d'urgence accorde des pouvoirs

supplémentaires aux forces de sécurité, dont celui "d'ordonner des perquisitions à domicile de jour et de nuit", selon les autorités.

Cet élargissement a été décidé à l'issue d'un Conseil national de sécurité (CNS) "extraordinaire" qui a été présidé par le président nigérien Mahamadou Issoufou, selon la télévision publique.

Le Conseil a décidé de "l'élargissement de l'état d'urgence" à deux préfectures qui n'étaient pas jusqu'ici concernées par cette mesure imposée il y a trois ans à la région de Tillabéri. Cette vaste zone riveraine des "trois frontières" entre Niger,

Burkina Faso et Mali, est devenue un repaire des jihadistes sahéliens, dont le groupe État islamique au Grand Sahara (EIGS). Parmi ces préfectures figure celle de Kollo, qui administre la localité de Kouré, une zone très boisée où vivent les dernières girafes d'Afrique de l'Ouest, à 70 km de Niamey.

Attaque "terroriste"

L'état d'urgence est déjà en vigueur dans la région de Diffa (sud-est) proche du Nigeria, théâtre d'attaques récurrentes des groupes Boko Haram et État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP), issu d'une scission de Boko

Haram. Le Conseil a également annoncé la "suspension" de l'accès au site des girafes pour que "les investigations qui se déroulent actuellement se poursuivent en toute sérénité", a expliqué le ministre nigérien de l'Intérieur, Alkache Alhada, à la télévision.

Les six Français, leur guide et leur chauffeur, dont la plupart sont des employés de l'ONG Acted, ont été abattus par des hommes armés à moto lors d'une excursion touristique dans la localité de Kouré. L'attaque, dénoncée comme "terroriste" par Niamey et Paris, est la première ayant visé des Français dans ce secteur.

BIÉLORUSSIE

L'opposante Svetlana Tikhanovskaïa s'est réfugiée en Lituanie

La candidate de l'opposition à la présidentielle du Bélarus, Svetlana Tikhanovskaïa, qui conteste la réélection du président Alexandre Loukachenko, s'est réfugiée en Lituanie, a annoncé ce mardi 11 août le ministre lituanien des Affaires étrangères.

« Elle est arrivée en Lituanie et est en sécurité », a déclaré Linas Linkevicius, le ministre lituanien des Affaires étrangères alors que des manifestations contre la victoire du

président bélarusse, élu pour un sixième mandat, ont été dispersées par la police pour la deuxième nuit consécutive. Il n'a fourni aucune autre précision. La Lituanie, membre de l'Union européenne et de l'Otan, a appartenu à l'Union soviétique. Elle a fréquemment donné refuge à des figures de l'opposition bélarusse ou russe.

Depuis lundi soir, la localisation de Svetlana Tikhanovskaïa restait inconnue après son passage à la

Commission électorale durant trois heures pour exiger un nouveau comptage des voix. Linas Linkevicius avait alors exprimé sa « préoccupation », expliquant à l'AFP : « J'ai essayé de la joindre pendant plusieurs heures, mais on ne sait pas où elle est depuis qu'elle s'est rendue à la Commission électorale ». Cette novice en politique, principale rivale de d'Alexandre Loukachenko et créditée d'environ 10% des suffrages par la Commission électorale, a déclaré se considérer

comme victorieuse dans le scrutin. Elle avait décidé de ne pas prendre part aux manifestations pour éviter des « provocations ».

Un manifestant a été tué lundi soir au Bélarus alors que des milliers de partisans de l'opposition sont descendus dans les rues à Minsk et dans d'autres villes du pays pour contester les résultats officiels donnant Alexandre Loukachenko vainqueur avec 80,08% des voix pour un sixième mandat.

Agences

LA LIGUE 2 SCINDÉE EN DEUX GROUPES

Un Championnat qui s'annonce prometteur

Le Championnat national de Ligue 2 évoluera la saison prochaine avec deux groupes (Centre-ouest et Centre-est), ce qui rendra la compétition très intéressante et la bataille sera encore plus rude pour l'accession.

PAR MOURAD SALHI



Parmi les dossiers importants inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Bureau Fédéral (BF) tenue avant-hier au siège de la Fédération algérienne de football (FAF) figure cette nouvelle formule du Championnat de Ligue 2.

Ainsi, les membres du Bureau fédéral ont établi de manière officielle la liste des 36 clubs qui animeront le Championnat de Ligue 2, même si certaines réserves ont été soulevées par certains clubs concernant l'accession.

Le président de la Fédération algérienne de football, Kheïredine Zetchi, devait se réunir hier mardi avec les clubs plaignants, dont le CRB Dar El Beïda, pour se fixer officiellement sur les 36 clubs qui vont animer la prochaine saison footballistique. Mais il ne faut pas s'attendre à des surprises, le choix a déjà été fait concernant la composante des deux groupes.

Cette nouvelle formule de Championnat offrira, aux yeux des

spécialités en la matière, des affiches palpitantes et indécises avec, notamment, les deux derbies de Batna entre le MSPB et le CAB et celui de Béjaïa entre le MOB et la JSMB.

Deux belles affiches qui avaient souvent l'habitude d'offrir du beau spectacle aux puristes du ballon rond. Certes, ces formations éprouvent des difficultés ces dernières années, mais sur le terrain, la bataille sera rude.

Outre la présence des équipes qui ont l'habitude d'évoluer en Ligue deux professionnelles, le groupe Centre-est est composé également d'équipes prometteuses, à l'instar du CRB Béni Thour, WRB Msila et autres.

Pour ce qui est du groupe Centre-ouest, les amoureux du sport roi auront droit à des derbies qui promettent. Il s'agit surtout de celui entre le RC Kouba et l'USM Harrach et celui de Blida entre le RC Arbaa et l'USM Blida et Oran entre l'ASM Oran et OM Arzew.

Du côté de Constantine, l'explication entre le MO Constantine et l'AS Khroub devrait, pour sa part, susciter l'engouement des supporters. D'autres matchs qui s'annoncent palpitants seront au programme de la Ligue 2 avec sa nouvelle formule.

Une formule qui va réserver une concurrence rude pour l'accession et le maintien. Il y a lieu d'expliquer que six équipes de chaque groupe seront reléguées à l'issue de la saison footballistique. Les matchs vont ressembler, donc, à ceux de la Coupe d'Algérie où seule la victoire compte. Cela va mettre une pression supplémentaire sur les clubs tous paliers confondus.

Par ailleurs, la Fédération algérienne de football (FAF) n'a pas encore décidé concernant la date du début de la nouvelle saison footballistique 2020-2021. Cela dépendra de l'évolution de la pandémie de coronavirus (Covid-19) en Algérie.

M. S.

FOOT-AFFAIRE IBARA

L'USMA échappe à une tentative d'escroquerie

La Direction de l'USM Alger a annoncé avoir "échappé à une tentative d'escroquerie" dans l'affaire l'opposant à son ex-attaquant congolais Prince Ibara, lorsque deux personnes "non encore identifiées" ont pris attache avec elle dernièrement, en se faisant passer pour le joueur et son avocat, pour essayer de lui soutirer la somme de 100.000 euros, dans une transaction présentée comme "un arrangement à l'amiable" entre les deux parties.

"La direction de l'USMA a reçu le samedi 8 août courant un mail de l'avocat du joueur Prince Vinny Ibara Doniama, dans lequel il a apporté des précisions de taille dans ce qui semble être une véritable opération d'escroquerie. Maître Antoine Séméria a assuré que les personnes qui s'étaient faites passer pour lui et son client n'étaient autres que des escrocs", a rapporté la direction usmiste dans un communiqué diffusé dimanche soir sur son site.

Ibara avait saisi la Fédération interna-

tionale de football (FIFA) pour dénoncer "un licenciement abusif" de la part de l'USMA, tout en demandant à percevoir "la totalité de ses indemnités". Une procédure qui a fini par porter ses fruits, puisque le 20 juillet dernier, l'USMA a reçu une notification de la FIFA, lui interdisant tout recrutement de nouveaux joueurs pour les trois prochaines périodes d'enregistrement, tant au niveau national qu'international et ce, dans le cadre de l'affaire Ibara. A partir de là, et pour lever cette interdiction de recrutement, la direction algéroise n'avait plus d'autre choix que de régulariser la situation de l'attaquant congolais. Seulement, quelques jours plus tard, elle a reçu une proposition de la part d'une personne, qui se présentait comme étant l'avocat d'une autre personne, qui prétendait également être le joueur Prince Ibara.

Ces derniers avaient proposé à la direction de l'USMA une "solution à l'amiable", qui consiste en le paiement de seulement 100.000 euros au lieu

des 200.000 convenus, mais en évitant les procédures administratives d'usage. Une issue favorable pour les deux parties, car elle leur fera économiser du temps, tout en évitant la paperasse.

Seulement, la direction de l'USMA a refusé cet arrangement à l'amiable, préférant s'en tenir à la procédure habituelle, ce qui s'est avéré payant, car le vrai avocat d'Ibara n'a pas tardé à apporter la preuve que les deux personnes qui étaient derrière cette proposition n'étaient que des escrocs.

"Les escrocs sont comme des hyènes. Lorsqu'une importante somme d'argent est en jeu, ils entrent en action et guettent la moindre occasion pour empocher le magot. Alors, ne soyons pas naïfs", a indiqué Me Séméria, en remerciant la direction de l'USMA de "rester extrêmement vigilante", et surtout de ne traiter qu'avec lui. Après avoir quitté l'USMA l'an dernier, Ibara avait opté pour le club de deuxième division belge, Beershot.

APS

JS KABYLIE

Haddouche et Aguiieb nouvelles recrues

Le défenseur central du CRB Dar El-Beïda (Div. amateur), Lyès Fayçal Haddouche, et le meneur de jeu de l'ES Ben Aknoun, Juba Aguiieb, sont devenus les troisième et quatrième recrues estivales de la JS Kabylie, sans dévoiler la durée des contrats.

Dans un communiqué, le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football a annoncé, lundi, l'arrivée de Haddouche (22 ans), qui a été formé à l'USM Alger, et Aguiieb (24 ans), qui vient d'accéder avec l'Etoile en D2.

Ils rejoignent ainsi les deux premières recrues de la formation kabyle : le défenseur du RC Kouba (Div. 2) Mehdi Ferrahi, et le jeune meneur de jeu du RC Arbaâ (Div. 2), Houdeifa Arfi.

Par ailleurs, la JSK a annoncé la promotion en équipe première du gardien de but de la réserve Masten Becheker (21 ans), qui a paraphé un contrat professionnel de deux saisons. Sur le volet administratif, Kamel Abdeslam et Malik Mokbel ont été officiellement installés lundi dans leurs nouvelles fonctions de directeur sportif et manager général. La JSK, 4e au classement final de la saison 2019-2020, définitivement arrêtée en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), semble être le club le plus actif sur le marché des transferts par rapport aux autres pensionnaires de l'élite.

La période des transferts d'été s'est ouverte officiellement mercredi dernier et s'étalera jusqu'au 27 octobre, alors que la date du coup d'envoi de la saison 2020-2021 n'a pas encore été arrêtée.

YOUCEF AT :

"Si je quitte Nice, c'est pour un très grand club"

L'international algérien de l'OGC Nice, Youcef Atal, a assuré au journal L'Equipe qu'il ne comptait pas quitter son équipe, sauf pour s'engager avec un club plus huppé.

"Le jour où je devrai partir de Nice, ce sera pour un très grand club", a indiqué Atal, estimant que le niveau s'améliore au club azuréen avec la concurrence "qui lui fait déjà du bien".

L'arrière-droit algérien a confirmé qu'il allait poursuivre sa carrière sur la Côte d'Azur, chez les Aiglons, avec lesquels il s'est engagé jusqu'en juin 2023.

"Déjà, je n'ai pas fait une seconde saison pleine et il faut que j'en fasse une avec la Ligue Europa, ma première Coupe d'Europe. Je suis bien ici", a souligné Youcef Atal qui aura disputé 14 matchs lors de la saison 2019-2020, dont 13 en Ligue 1 française.

APS

**CLAUDE FRANÇOIS,
LES DERNIERS SECRETS**



21h00



Claude François était un touche-à-tout de génie, qui a connu un immense succès. Mais derrière l'icône et son rideau de paillettes se cachait un homme mystérieux, souvent sombre, parfois destructeur. Aucune des 79 biographies qui lui ont déjà été consacrées n'aura réussi à dévoiler complètement sa vie privée bien souvent inavouable, jalonnée de secrets. Pourquoi l'artiste a-t-il voulu cacher l'un de ses fils au point de le séquestrer chez lui pendant des années ? Qui a protégé Claude François au plus haut sommet de l'État, lorsque l'artiste a dû avouer qu'il entretenait des relations passionnelles avec des adolescentes dans son Moulin ?

**ENQUÊTE SOUS
HAUTE TENSION**



21h00



Des reporters ont suivi des gendarmes de l'autoroute A8, entre Nice et Mandelieu en été, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ils ont passé cent jours au plus près de l'action et de la vie de ces hommes qui accomplissent parfois des missions quasi héroïques. Tous ont accepté de partager leur quotidien, leurs moments de satisfaction, mais aussi les doutes et les risques inhérents à leur fonction. Un métier dont ils parlent à cœur ouvert, avec passion. Traques des chauffards, chasses aux infractions, lutte contre l'insécurité, accidents de la route, tel est leur quotidien

**NINA
LA VIE EST INJUSTE**



21h00



Antoine Auber, le père de Nina, est victime d'un infarctus qui le conduit en soins intensifs. Un événement douloureux pour la jeune femme, qui parvient à échanger quelques paroles avec lui avant qu'il ne tré-passe. Sans compter qu'elle apprend peu après que Lily s'est inscrite dans une école d'art au Canada... De son côté, Proust est intronisé chef du service. Son patient, qui se croit condamné à mourir, fait des révélations fracassantes sur sa double vie. Pour sa part, Costa tente de sauver la vie d'une femme enceinte

**DES RACINES ET DES AILES
PASSION PATRIMOINE**



21h00



Direction la Vienne, où Poitiers s'apprête à faire de son palais de Justice un lieu consacré à la culture. Une première en France ! Ce palais qui accueillit les comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine entre le Moyen Âge et la Révolution française abrite l'une des plus belles salles des pas perdus en Europe. Puis rencontre avec Mathias Chebrou, l'un des rares hommes de la région à élever la poitevine, un race de chèvre locale en voie de disparition. Il ne ménage pas ses efforts en prônant une autre vision de l'élevage : ses chèvres sont au contact de la nature, logées dans un bâtiment en écoconstruction et elles écoutent du Mozart huit heures par jour !



**LA SELECTION
DU MIDI LIBRE**

YOUTH



21h00



Ancien chef d'orchestre de renom et compositeur devenu célèbre grâce à ses «chansons simples», Fred Ballinger passe quelques jours de vacances en Suisse, dans un élégant hôtel avec son vieil ami Mick. Tous deux approchent les quatre-vingts ans et profitent de leurs vacances au pied des Alpes. Fred n'a aucune intention de revenir à la carrière musicale qu'il a abandonnée depuis longtemps, tandis que Mick, réalisateur, travaille toujours, s'empressant de terminer le scénario de son dernier film. Les deux amis savent que le temps leur est compté et décident de faire face à leur avenir ensemble. Mais contrairement à eux, personne ne semble se soucier du temps qui passe

LES COMPÈRES



21h00



Tristan, le fils unique de Christine et de Paul, a fait une fugue. Cet adolescent de 16 ans a quitté Paris avec une fille plus âgée, Michèle. Toutes les pistes convergent vers Nice, où le père de la jeune fille tient un hôtel. Las ! Le père en question ne se montre guère coopératif et la police manifeste une certaine tiédeur routinière dans sa recherche du jeune fugueur. Christine, devant ces échecs et l'attitude attentiste de son mari, a une idée folle : elle appelle Jean Lucas, son petit ami d'il y a dix-sept ans, maintenant devenu journaliste, et lui «révèle» qu'elle a eu de lui un fils, qu'il vient de disparaître et qu'il doit l'aider à le retrouver

**ZONE INTERDITE
PARCS
D'ATTRACTIONS**



21h00



Chaque année, près de 65 millions de visiteurs se rendent dans les parcs d'attractions en France. Ce sont souvent des affaires de famille qui se transmettent de génération en génération. Mais chez les rois de la fête, il faut savoir se lever à 5 heures du matin et enchaîner plus de 18 heures de travail par jour dans un univers hors du commun. Pour ces familles, cet été plus encore que d'habitude, ce sera le marathon. Après un début de saison compliqué à cause de la pandémie, l'objectif est de faire le plein de visiteurs et de leur proposer un maximum de sensations fortes ! Dans l'Aube près de Troyes, c'est la famille Gelis qui est aux manettes de Nigloland depuis 33 ans

**MAGNUMS
PRÉSUMÉ COUPABLE**



21h00



Direction Hawaï aux côtés de Thomas Magnum, célèbre privé décontracté logé dans la propriété d'un milliardaire tenue par un majordome aussi rigide que ses deux dobermans sont impressionnants. Cette fois, Magnum tombe en panne avec la Ferrari sur une route isolée. Il demande à sa partenaire Juliett Higgins de venir le chercher, et elle passe le prendre à cheval. Pendant ce temps, Katsumoto et ses hommes sont dans les bois à la recherche d'un fugitif, Milo Rivers, un homme accusé d'avoir tué sa femme



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba 24 rue Med-Khemisti Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou Cité Mohamed-Boudiaf BT 29 A Nouvelle-Ville T. O. Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO EURL Midi Libre au capital social de 12.000.000 DA Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 02100071130000214 clé 16 Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	04h25
Dohr	12h53
Asr	16h39
Maghreb	19h46
Icha	21h14

AFRIQUE

LES EXPORTATEURS ALGÉRIENS FACE AU DÉFI D'EXPORTER LEURS PRODUITS

Qu'ils soient des obstacles géographiques, logistiques ou même des difficultés créées par la pandémie de la Covid-19, les exportateurs algériens se plaignent des problèmes rencontrés pour exporter leurs produits vers les pays africains, membres de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Malgré les avantages importants qu'offre cette zone de libre-échange, les exportateurs n'ont pas encore pu en profiter. Il est à noter, que sur une période de 5 ans, les pays membres de cette zone, vont procéder aux démantèlements tarifaires progressifs à hauteur 90 % des lignes tarifaires.

Pour Ali Bey Nasri, président de l'association des exportateurs algériens, il est impératif d'examiner comment réduire les blocages logistiques et réglementaires qui entravent les flux de commerce et d'investissement en Afrique, afin de faire en sorte que la ZLECAF devienne une réa-

lité et contribue au développement socio-économique de l'Afrique. De son côté, Sonia Benziad, chargée du dossier ZLECAF au ministère du Commerce, souligne, comme priorité absolue la mise en place d'une stratégie et des infrastructures pour faciliter les rapports d'échanges commerciaux entre les pays africains ainsi que la suppression des obstacles logistiques et douaniers. Selon elle, la spécialisation est à encourager pour propulser la diversité des échanges entre les pays du continent qui n'ont, aujourd'hui, que des produits de même nature à exporter.

La zone de libre-échange africaine est une grande opportunité pour l'Algérie afin de conquérir les marchés africains, surtout qu'elle dispose, mieux que la plupart des autres pays membres, des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires, qui lui offrent la possibilité d'écouler ses produits en Afrique.



NIGER

L'ALGÉRIE CONDAMNE VIGOREUSEMENT L'ATTAQUE TERRORISTE

L'Algérie a condamné vigoureusement l'attaque terroriste ayant ciblé des civils au Sud du Niger, exprimant son entière solidarité avec ce pays, peuple et Gouvernement, a indiqué lundi un communiqué du ministère des Affaires étran-

gères. "L'Algérie condamne vigoureusement l'attaque terroriste qui a ciblé des civils dans la région de Koure au sud de la République de Niger, et exprime son entière solidarité avec le Gouvernement et le peuple nigériens et ses sincères con-

léances aux familles des victimes de cet acte abject", a précisé le communiqué.

"L'Algérie réitère sa ferme détermination à lutter contre le terrorisme et à soutenir les efforts internationaux et régionaux visant l'éradication de ce fléau", a ajouté le MAE.

LIGUES NATIONALES

LA FAF AUTORISE LES PRÉSIDENTS À POURSUIVRE LEUR MISSION

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF) a décidé de donner délégation aux actuels présidents de Ligues nationales pour gérer lesdites Ligues jusqu'au renouvellement de leurs mandats avec l'organisation de l'assemblée générale élective (AGE), a annoncé l'instance fédérale hier sur son site officiel. En raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), les différentes associations nationales, dont le mandat est arrivé à terme, n'ont pu organiser leur assemblée générale ordinaire (AGO), lesquelles seront suivies par les AGE. Au cours de la réunion du BF lundi, "les présidents Ali Malek (Ligue nationale de football amateur) et Youcef Benmedjeber (Ligue inter-régions) ont présenté chacun la situation des championnats de leurs Ligues respectives, où ils se sont attachés sur les cas qui ont nécessité des arbitrages

pour départager certaines équipes dont le classement ex aequo a nécessité le recours à l'application de certains articles de la réglementation ou bien au cas échéant, au recours à l'indice des points sur le nombre de matchs disputés". Dans le cadre du léger remaniement apporté au système pyramidal de la compétition, avec une Ligue 1 professionnelle de 20 clubs, et une Ligue 2 amateur de deux groupes avec 18 clubs chacun, la FAF a souligné que le projet de la Ligue 2 amateur "sera validé ce mardi, après la réunion avec les présidents des Ligues régionales (dans la matinée) et celle (dans l'après-midi) avec les présidents des clubs se considérant lésés par les règles de départage appliquées". Pour ce qui est des clubs professionnels évoluant désormais en Ligue 2 amateur, "ces derniers ont la possibilité de garder leur licence professionnelle pour

une durée de deux ans, en attendant de retrouver leur statut d'amateur", explique la FAF, tout en précisant que "les clubs amateurs ne peuvent en aucun cas prétendre au statut professionnel, tant qu'ils évolueront en Ligue 2". Concernant les clubs qui ont accédé au palier supérieur, la FAF insiste "qu'ils devront répondre aux exigences du cahier des charges de la licence professionnelle, dont la création d'une société sportive par actions (SSPA) au cas où, entre temps, ils auraient liquidé l'ancienne société". Tout en regrettant "les tentatives de déstabilisation ici et là de certains cercles", la FAF s'est engagée "à accompagner les clubs à redevenir amateur, de même qu'elle veillera à ce que des clubs puissent garder temporairement leur statut de professionnel comme le permettent les lois de la Fédération internationale (Fifa)".

ALGER

Saisie de poudre pour fabrication d'Ecstasy et de 150 comprimés psychotropes

Les éléments de la Sûreté de la circonscription administrative de Bir Mourad Rais (Alger) ont saisi une quantité de poudre rose entrant dans la fabrication de l'Ecstasy et 150 comprimés psychotropes, a indiqué un communiqué de la Sûreté d'Alger. Lors de patrouilles de routine, les éléments de la brigade mobile de la Police judiciaire relevant de la Sûreté de Bir Mourad Rais ont remarqué un véhicule suspect à l'arrêt, avec à son bord deux individus et un troisième à côté, et dont le contrôle a donné lieu à la saisie d'un sac plastique contenant une poudre rose entrant dans la fabrication de l'Ecstasy, 150 comprimés psychotropes, des ordonnances émanant d'un médecin généraliste et d'un neurologue, trois (03) téléphones portables et un montant de 67.780 DA", a précisé le communiqué. Après finalisation de la procédure légale, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent qui a ordonné la mise en détention provisoire de deux individus et la mise en liberté d'une jeune fille. Dans une deuxième affaire distincte, la brigade mobile de la Police judiciaire "Debih Cherif" (Alger centre), agissant sur information faisant état d'un individu s'adonnant au trafic de drogues au niveau de la rue Patrice Lumumba (Alger centre), ont procédé, après d'intenses investigations à l'arrestation du suspect et à la saisie d'une quantité de cannabis, de 30 comprimés psychotropes, de quatre armes blanches prohibées et d'un montant de 10.000 DA. Confondu aux preuves, le suspect a reconnu les faits qui lui sont reprochés, déclarant que les quantités de drogue saisies appartenaient à un autre narcotrafiquant et trois de ses acolytes.